

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique...	\$9.00
UNION POSTALE...	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Le pacte de garantie anglo-français

La situation faite aux Dominions — Observations d'importance immédiate — Le traité de Washington, M. Borden et le parlement canadien.

Les dépêches de cet avant-midi annoncent que le cabinet britannique aurait approuvé le projet de garantie écrite, en vertu de laquelle l'Angleterre s'engagerait en cas d'agression allemande, à mettre au service de la cause française toutes ses forces militaires et navales. Les Français rechercheront ce que vaut cette garantie, renouvelée du texte jusqu'ici inopérant par lequel on avait voulu compléter le traité de Versailles et compenser la France des sacrifices qu'elle avait, au cours des négociations, consentis à ses alliés. On fit observer en France que la garantie (anglo-américaine alors, et que n'endossèrent point les parlements d'Angleterre et des Etats-Unis) n'aurait forcément qu'une valeur douteuse. Elle ne prévoyait en effet, comme ce paraît être le fait pour celle d'aujourd'hui, que le cas d'agression allemande. Or la France peut fort bien être entraînée dans un conflit avec l'Allemagne par le jeu d'alliances qu'elle a cru nécessaires à sa sécurité, sans qu'on puisse rigoureusement prétendre qu'elle est victime d'une agression allemande. Et il est à prévoir qu'advenant l'adoption officielle de la garantie, l'Allemagne fera tout le possible, en cas de difficultés franco-allemandes, pour éviter que cette garantie joue automatiquement, pour fournir à l'Angleterre, si celle-ci ne se soucie pas d'intervenir, un motif d'abstention. Une garantie de ce genre, étant donnée la complexité de la situation politique et le jeu des manœuvres diplomatiques, ne peut être qu'assez précaire.

Mais c'est là le point de vue qui intéresse directement les Français. On nous permettra d'insister davantage sur celui qui nous regarde, nous, citoyens du Canada.

Alors que le traité de Versailles portait la signature des représentants des Dominions, et celles particulièrement des représentants du Canada, le projet de garantie qui devait le compléter n'engageait point, si notre mémoire est fidèle, les Dominions. Ce serait, en tout cas, le fait actuel, si nous en croyons deux dépêches publiées ce matin : l'une de la Canadian Press, l'autre du service New-York Times—Gazette.

"On annonce officiellement, dit la dépêche de la Canadian Press, que les droits des Dominions britanniques seront complètement réservés, en ce qui concerne tout arrangement qui pourra être fait entre la Grande-Bretagne et la France comme résultat des négociations pour le pacte de défense." Et la dépêche du New-York Times ajoute : "Un traité intéressant de l'entente franco-britannique telle qu'à présent projetée est qu'on y prévoit que les Dominions britanniques, de même que l'Irlande probablement, pourront, selon leur désir, être ou non parties au traité. De cette façon, on reconnaît, comme on ne l'avait jamais fait auparavant, leur indépendance virtuelle de tous les engagements extérieurs du gouvernement britannique."

On pourrait discuter le point d'honneur. La même réserve accompagnait déjà, ainsi que nous l'avons tout à l'heure noté, le premier projet de garantie; puis, dans un article récent sur le traité du Pacifique, M. Bourassa a rappelé qu'afin de sauvegarder la liberté du Canada, "M. Laurier avait fait stipuler dans le traité anglo-japonais un dispositif réservant le droit du Canada d'adhérer ou non à cette convention" (Devoir du 21 décembre 1921).

Ceci dit, passons à l'observation de fond. Si la stipulation réservant, dans le pacte de garantie anglo-français, l'action des Dominions, souligne la liberté de ceux-ci en matière de politique extérieure, n'accuse-t-elle point, en même temps, l'importance de la signature apposée par les mêmes aux divers traités conclus à la guerre, de même qu'au récent traité de Washington? On ne peut plus prétendre qu'il s'agit d'une chose sans portée ou qui va de soi, puisque dans le pacte de Cannes, on déclare explicitement que nous ne serons engagés que par un acte formel de notre volonté.

L'observation, on le sait, a une portée immédiate; car, la question se pose tout de suite: le nouveau gouvernement va-t-il ou non ratifier la signature apposée par M. Borden au traité du Pacifique?

Dans la dernière partie de son étude sur le traité du Pacifique, M. Bourassa disait (Devoir du 21 décembre) :

Voici donc le Canada lié à tous les engagements directs et indirects souscrits à Washington par les délégués de l'Empire et par son propre représentant.

Nous garantissons directement au Japon l'intégrité de son empire insulaire; aux Etats-Unis, la possession d'Hawaï et des Philippines; à l'Angleterre, son immense empire océanique; à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, leurs propres territoires et leurs nouvelles conquêtes de guerre. Indirectement, nous devons faire respecter l'intégrité de la Chine, lui faire rendre la direction de ses postes, de ses lignes télégraphiques, de ses chemins de fer, rétablir la juridiction de ses tribunaux...

Nous reste-t-il au moins la maigre, illusoire consolation que le parlement canadien modifiera ou rejettera ces formidables engagements conclus, en ce qui concerne le Canada, dans les ténèbres les plus complètes? C'est à voir.

L'article 4 du traité, on l'a vu hier, stipule que "cet accord sera ratifié aussitôt que possible selon les méthodes constitutionnelles des hautes parties contractantes". Pour les Etats-Unis, la situation est claire: le traité ne vaudra qu'après un vote approbatif des deux-tiers du Sénat. Mais pour le Canada?

Pour nous, la "haute partie contractante", c'est fictivement "Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni etc." en réalité le cabinet britannique, agissant au nom du roi. Or, en Angleterre, le treaty-making power ne relève pas du parlement mais du cabinet du roi. La constitution canadienne étant muette sur ce point, c'est l'usage britannique qui prévaut. Sans doute, si le parlement canadien (tout comme le parlement impérial) déclarait, par une résolution spécifique, qu'il rejette le traité, le gouvernement britannique serait bien forcé d'enregistrer le désaveu. Mais à défaut de ce rejet formel, la convention nous lie. C'est pour se garer contre une conséquence analogue que M. Laurier avait fait stipuler dans le traité anglo-japonais un dispositif réservant le droit du Canada d'adhérer ou non à cette convention.

Peut-on espérer que le parlement, sous l'inspiration du nouveau ministre aura le courage de désavouer la signature de M. Borden?

Indépendamment du mérite intrinsèque de la convention, le désaveu s'imposerait, ne serait-ce que pour servir de leçon aux gens qui ont engagé si gravement la responsabilité du pays, sans aucun mandat de son parlement, sans la moindre infirmation de leurs desseins.

Ce sont des observations auxquelles les dépêches de ce matin donnent une nouvelle et singulière actualité.

Omer HEROUX.

Politique provinciale

Ce qui doit se passer à Québec cette session-ci

Deux nouvelles lois à retaper — M. Perron et le bill de la voirie — Les bills privés — Une rivalité de la "M. L. H. & P."? — Suffrage féminin.

Québec, 10. — La session du parlement de Québec s'ouvre aujourd'hui. Nous avons déjà dit un mot des événements politiques qui la peuvent marquer.

La législation publique, sans être aussi importante que celle de la dernière session, y jouera un rôle considérable. Il faudra faire la mise au point de plusieurs lois, dont celle des liqueurs et celle de l'assistance publique.

Certains députés chercheront à élargir la première loi, à étendre à la campagne le triste privilège de la ville, le permis de restaurant. Le gouvernement et la commission s'efforceront, au contraire, d'en restreindre l'application, si nos informations sont justes, d'abord pour en assurer le fonctionnement rigoureux et exact et se garder contre les abus qui pourraient régner sur la sécurité de la loi et la ruiner plus qu'elle ne l'est dans l'opinion publique et, ensuite, pour centraliser le pouvoir, le tenir entre les mains d'un nombre de moins possible, ce qui est la naturelle tendance des Etats quand une fois ils s'engagent quelque part.

Il est donc improbable que l'on voie accorder des permis de restaurant dans les municipalités de villages et qu'ensuite on voie restaurer aux épiceries, parallèlement à celui des bières, le commerce des vins et des cidres alcoolisés.

Quant à la loi de l'assistance publique, bien qu'on répète couramment qu'elle doit être retapée, on ignore, ou plutôt nous ignorons encore en quel sens. Il est assez probable que ce sera afin de la rendre moins irritante aux communautaires qui ont refusé de s'y soumettre. Leur abstention de quelques mois aura déjà eu de bons résultats. Il est vraisemblable que leur abstention unanime et ferme aurait pour effet de la faire modifier, non point seulement en détail, mais en principe.

La législation des routes sera au premier plan. Les profits de l'auto doivent se multiplier, parait-il, en macadam à l'eau et à l'huile. On a dit, sans que cela ait été définitivement établi, que le nouveau ministre de la voirie se propose d'emprunter cinquante millions et de consacrer de beaucoup les mailles du réseau de bons chemins qui couvrent la province et servent ou ont servi à capter les votes.

M. Perron voit les choses en grand. Il est entreprenant et audacieux — l'un de ces audacieux auxquels la Fortune sourit. Mais il sera dans une situation malaisée, lors de cette session-ci. Il a accoutumé de faire tout seul la besogne qu'il entreprend. Ce n'est pas lui qui pilotera son projet de loi à la chambre basse. Il devra s'en remettre à l'expérience de M. Taschereau, fléteur habile, et à celle de M. Caron qui excelle à éviter et Charybde et Scylla.

La situation du nouveau ministre de la voirie est tout de même singulière en violation des principes libéraux, si M. King est leur orthodoxe exposant. Le nouveau chef d'un gouvernement fédéral a, en effet, eu le soin de déclarer que ce n'est que temporairement qu'il accorde un portefeuille à M. Bostock, ancien leader libéral à la Chambre haute. En principe M. King est opposé à

ce que les ministres de la Couronne avec portefeuille siègent à la Chambre haute. Pareilles déclarations appliquées à un violent démenti à ce qui se passe à Québec. Ce ne sera, au reste, pas la première fois que l'aille provinciale du parti fera à Québec ce qui scandalisait ses partisans à Ottawa parce que c'était ou M. Meighen ou M. Borden qui le faisaient. On M. King a fait un impair, ou il préfère son franc-parler à la diplomatie; dans les deux cas le cabinet provincial est coiffé.

Mais M. Perron ne moirait pas à la chambre rouge, dont la seule couleur des murs déplaît à ce vieux "conservateur" d'idées; il brigue-bienôt un comté dans le nord de la province. Il pourrait, par la même occasion, obliger toute la Chambre au grand mécontentement des députés, à voter l'élection.

La législation privée ne compte pas cette année le bill de Montréal. Nos échevins, qui se sont soigneusement abstenus de créer la commission du service municipal pour garder entières leurs mains le patronage et diviser la nomination des policiers et des pompiers, ne tiennent pas à comparaître devant leurs juges. Ils se contenteront d'interviewer le premier ministre pour réclamer des sources additionnelles de revenus. Ils s'y prennent assez mal et n'obtiendront probablement rien. Le meilleur moyen eût été de faire quelques fracs au comité des bills privés par dessus la barre duquel passent quelque fois de bonnes vérités dans la chaleur de la discussion. Leur abstention devrait abréger la session et les efforts du ministère. Peut-être celui-ci tiendrait-il à leur en marquer sa reconnaissance.

La législation privée comportera le bill de la Presse, qui revient après six ou sept ans. Il paraît s'être lavé, pendant cette retraite, de tous ses éléments extraordinaires de jadis. Nous verrons.

Un autre bill colossal et qui, nous dit-on, doit provoquer une bataille légale de plusieurs jours c'est la franchise — pourquoi appelle-t-on franchise ces instruments qui en manquent singulièrement? — d'une compagnie électrique qui se propose de développer 250,000 chevaux-vapeur sur la rivière Outaouais. Cette nouvelle venue contrariera sans doute la M. L. H. & P. Consolidated, à moins que celle-ci n'abandonne la nouvelle venue, car elle a de l'estomac. Cela sera intéressant à voir. Nous ne connaissons pas encore suffisamment de détails pour en laisser percer plus long aujourd'hui.

Comment l'intérêt public sera-t-il sauvegardé? Voilà le point qui paraît dominer le débat entre les monoplolistes ou les monopolisants qui se disputent le gâteau.

L'article de M. le sénateur David contre le suffrage des femmes publié dans la Presse de samedi dernier, paraît régler cette question, à Québec si le parti libéral écoute encore les avis de celui qui, en plus d'une circonstance difficile, fut le conseiller intime et, toujours, le confident de M. Laurier.

Louis DUPIRE.

Bloc-notes

Colonisation et population

Les chiffres du recensement décennal du Québec, que publient aujourd'hui les journaux, démontrent que si nos groupements urbains s'accroissent vite, certains groupements ruraux, — il y a huit comtés dans ce cas, ceux de Bagot, de Beauharnois, de Berthier, de l'Assomption-Montcalm de Lotbinière, de Nicolet, de Richelieu, d'Yamaska — perdent du terrain, et que d'autres, ruraux eux aussi, en gagnent sensiblement, si quelques-uns restent stationnaires, ce qui ne signifie rien de bon. A examiner d'un tant soit peu près la situation des comtés ruraux où la population augmente, on se rend compte, du premier coup d'oeil, que l'ouverture et le développement de terres nouvelles y sont de grands facteurs de cet accroissement. En d'autres termes un vieux comté rural où il n'y a pas de colonisation, reste stationnaire, ou diminue; un comté rural où l'on fait de la terre neuve se développe, se peuple, va de l'avant. Les comtés du bas de Québec en fournissent la démonstration.

Ainsi, Chicoutimi-Saguenay, où il s'est fait un fort mouvement de colonisation depuis plusieurs années, passe approximativement de 66,000 à 93,000 âmes, de 1911 à 1921. Dorchester de 25,000 à 29,000, Gaspé de 35,000 à 40,000, Labelle de 30,000 à 35,800, Matane de 27,500 à 36,300, Montmagny de 17,300 à 21,900, Pontiac de 31,400 à 44,400, Portneuf de 30,000 à 34,000, Témiscouata de 36,400 à 44,300, et dans la région de Montréal, Terre-

bonne, de 29,000 à 34,000. Une chose est certaine: c'est que les petites agglomérations urbaines, dans ces comtés, ont pu augmenter quelque peu, de façon tout à fait normale, mais que, toutes proportions gardées, c'est à la campagne surtout que la population a monté, et que la colonisation n'y est pas étrangère puisqu'elle a absorbé le trop plein des familles; au lieu que, dans les comtés sans terres nouvelles, sans colonisation, ce trop plein s'en est allé vers les cités. Le ministère québécois de la colonisation trouvera dans les chiffres du dernier recensement de forts arguments pour demander à l'Assemblée législative de lui voter des crédits nécessaires à la condition qu'il les dépense sagement.

Banques

Il n'y a pas en Amérique seulement que les banques se fusionnent et changent de mains, passent d'un groupe à l'autre de capitalistes. Ces semaines-ci, par exemple, en Autriche, les deux principales banques du pays ont perdu leur indépendance; la Banque Anglo-Autrichienne, fondée il y a quelque cinquante ans avec du capital autrichien, mais qui avait aussi des actionnaires allemands, s'est à la longue émancipée de ceux-ci et quand la guerre éclata, c'était une banque tout à fait autrichienne. Une société de capitalistes anglais, montée par une maison de Londres, qui agit au fond pour le compte de la Banque d'Angleterre, selon le correspondant financier du New-York Post à Vienne, vient de reprendre la maîtrise de la Banque Anglo-Autrichienne. Une autre banque d'Autriche, la Laenderbank, vient de son côté de passer aux mains de ses créanciers français, qui en sont devenus les seuls actionnaires. Ces deux maisons de banque seront les seules de toute l'Autriche à pouvoir faire des affaires en Tchéco-Slovaquie, en Yougo-Slavie, en Roumanie et en Italie, car le traité de St. Germain interdit ces opérations aux maisons de banque autrichiennes. Les nouveaux actionnaires de ces deux banques viennoises font un bon placement, puisqu'elles s'assurent le monopole des opérations avec les pays voisins de l'Autriche, à ce qu'on s'appelle d'Europe à Wall Street.

Titres

Des journaux ontariens, assez nombreux, trouvent que les Canadiens français ont une affection toute particulière pour les titres et ne sont pas assez démocrates; l'un d'eux répandait même la rumeur, la semaine dernière, que les députés canadiens français élus le 6 décembre dernier vont pétitionner le cabinet King pour qu'il se déclare favorable au rétablissement des titres de distinction anglais au Canada. — Rumeur aussitôt démentie par M. Ernest Lapointe. En fait, si les journaux ontariens qui écrivent de pareilles histoires parcouraient leurs colonnes, ils verraient que les titres de titres ne sont pas dans le Québec, mais dans l'Ontario, Chacune semaine, par exemple, la Sentinel publique des listes de dignitaires orangistes à faire crever de rire ceux qui se donnent le mal de les parcourir. Que de High Supreme Grand Knights, de Most Worshipful

Politique fédérale

C'est bien, mais fera-t-on mieux?

Formules bilingues — M. Murdock, son portefeuille et le Sénat — L'histoire se répète.

Ottawa, 9. — Les députés du "pays de Québec" sont reconcomptés. Ils veulent récompenser leurs électeurs qui ont élu avec tant d'enthousiasme et d'unanimité soixante-cinq bons députés rouges, dont pas un ne se sentira jamais l'indignité de flancher. Aussi leur premier acte administratif, en arrivant dans leurs bureaux, est de commander du papier portant les initiales françaises, et leur deuxième est d'avertir la presse canadienne-française de l'immense effort qu'ils ont accompli. Maintenant les ministres du Québec se reposent sur leurs lauriers.

Cela c'est bien, certes. Mais il y a encore mieux à faire. En effet, tout le monde sait que les sociétés canadiennes-françaises, que la presse canadienne-française qui s'occupe de ces questions, que les hommes qui ont les mêmes préoccupations, réclament depuis des années avec une inutilité avérée les vraies formules bilingues, les vrais en-têtes bilingues, celles où l'anglais et le français sont l'un à côté de l'autre, ou l'un au-dessus de l'autre, ou encore "triangulairement" opposés comme dirait M. Meighen; mais les ministres du beau "pays de Québec" n'en sont pas encore là.

Les choses les plus simples seraient-elles les seules obscures? S'il s'agissait d'accorder un droit protecteur de cinq pour cent à la Cockshutt Company ou à une fabrique de chaussures de Québec, il faudrait voir comme un Canadien français de vieille race sait porter son morceau avec une opiniâtreté et un élan invincibles. Mais s'il s'agit de langue, on se contente de bons petits gestes qui ne coûtent pas cher, ne demandent pas un effort, à la dépense d'une seule calorie. On fait les choses à moitié, on fait les choses qui sont faciles afin de s'exempter les difficultés qui seules comptent. Et l'on sait que les électeurs seront contents.

Les libéraux auront encore à réviser un certain nombre de contrats conclus par le gouvernement unilatéral avant le six décembre. Si leurs actes diffèrent encore de ceux du gouvernement unilatéral, tant qu'ils ont différé lorsqu'il s'agit d'accomplir une réforme du Sénat, le Canada a vraiment de belles perspectives devant lui. Cependant le cabinet étudie, dit-on, le contrat accordé à la maison Vickers pour la construction d'un navire brise-glaces et celui qui a permis la construction d'un bassin de radoub à Vancouver. La deuxième de ces entreprises a été vivement critiquée déjà durant la dernière

Supreme Knights, qui, dans la vie privée, sont d'excellents embouteilleurs d'eaux gazeuses ou de soigneux éleveurs de bestiaux fort démocrates dans leurs manières, pour ne pas dire rustauds outre mesure. Encore hier, le Mail & Empire publiait dans sa première page la photographie d'un ancien maire de Toronto, "Former Grand Sire of the Sovereign Grand Lodge of the Independent Order of Oddfellows". Si un Ontarien qui souffre de la gorge veut se gargariser, il n'a qu'à prononcer ce titre quatre ou cinq fois d'affilée et ce sera fait. Il n'y a pas de gens comme les gens qui s'imaginent être mieux que leurs voisins français pour affecter les titres ridicules, longs d'une lieue, des sociétés secrètes ou mi-secrètes. Les Américains, qui prétendent souvent que les républiques de l'Amérique latine fourmillent de colonels et de généraux, ont imaginé des titres de toute espèce, dans leurs sociétés fraternelles et dans leurs ordres secrets, qui dépassent le grotesque ordinaire des titres de colonels, nombril chez eux aussi.

Les libéraux dans l'opposition ne voulaient pas que M. Borden ou M. Meighen se servissent du sénat dans toutes les circonstances où le sénat est le premier recours des politiciens.

Les libéraux voulaient une réforme du sénat, un sénat grave, digne, calme, pur, un aréopage de grands hommes, une espèce de conseil des

dix imposant et sévère, la Chambre Rouge qui plane au-dessus de la Chambre des Communes, ne partage ni ses agitations démocratiques ni ses passions populaires. Mais les libéraux dans l'opposition reconnaissent que le sénat est bien utile dans les cas embarrassants, que son principal mérite est même d'être utile à un premier ministre qui médite ses combinaisons à la Chambre des Communes. Et les libéraux se sont tout bonnement servis du sénat, comme messieurs les unionistes de funèbre mémoire, et comme tous les gouvernements avant eux. M. McColg aura son siège de sénateur et M. Murdock son siège de député, et tout marchera comme avant.

Ma' ce n'est pas tout. Lorsque le sénateur Edwards est décédé, M. Meighen, qui était un autocrate comme chacun sait, avait nommé au poste laissé vacant M. Grothers, ancien ministre du travail sans personnalité et sans talent. Cet homme di-posait apparemment d'influences que l'on ne connaissait pas; pour obtenir le siège sénatorial d'Ottawa lorsqu'il venait de l'Ouest de l'Ontario, Les libéraux, qui avaient remarqué cette injustice, dirent dans le temps que M. Meighen violait toutes les lois constitutionnelles en choisissant ainsi pour représenter un collège électoral un homme qui n'en faisait pas partie. L'argument était juste, il ne pouvait être appliqué avec plus d'à-propos et de sang froid, parce qu'irréfutable et solide. Or pour remplacer M. Grothers, M. King ne trouva que M. McColg; celui-ci n'a pas plus d'attaches au district sénatorial d'Ottawa que son prédécesseur. Mais M. Murdock aura son siège quand même, et le premier ministre pourra dire que son collègue n'est pas sénateur. Il est vrai qu'on ne voit pas bien la différence entre ces deux manières de se servir du sénat, dont l'une a tant que l'autre pêche contre la justice et la bonne foi, mais M. Murdock sera content. Il expliquera peut-être combien il est préférable de donner un siège sénatorial auquel il n'a aucun droit pour ouvrir un comté à un ministre dévoué, que de nommer tout de suite un sénateur pour faire entrer un ministre dans le cabinet.

Léo-Paul DESROSIERS.

Notre réunion de jeudi

Nous prions ceux de nos amis qui ont retenu leurs cartes pour la réunion de jeudi de vouloir bien les venir prendre à nos bureaux le plus tôt possible.

La réunion aura lieu, on le sait, à huit heures, à la salle des Syndicats catholiques, 3, rue Craig-est.

Fiançailles royales

Belgrade, 10.—(S.P.A.)— On annonce officiellement les fiançailles du roi Alexandre, de Yougo-Slavie, à la princesse Marie, fille cadette du roi Ferdinand et de la reine Marie, de Roumanie.

La princesse Marie est âgée de 22 ans. On avait rapporté qu'elle s'était fiancée à Alexandre en septembre 1920 de temps que celui-ci était régent du royaume yougo-slave.

Les cours sur le journalisme

Ce soir, à l'université de Montréal, reprise des leçons sur le journalisme. A 7 heures 30, leçon de M. Noël Fautoux, à 8 heures 30, leçon de M. Georges Pelletier.

Pour la session provinciale

Un abonnement au "Devoir" Quotidien

Nos députés provinciaux se réunissent à Québec aujourd'hui pour une couple de mois.

Le Devoir s'est fait une spécialité de suivre de très près ce qui se passe à l'Assemblée législative québécoise.

Depuis sa fondation, il a publié des chroniques parlementaires de Québec écrites avec verve, impartialité et bourrées de renseignements.

L'an dernier surtout, il a donné une attention toute particulière à la législation provinciale et aux incidents divers de la session.

Cette année, plusieurs des lois adoptées l'an dernier seront amendées et mises au point; il y aura au comité des bills privés des bills d'un extrême intérêt pour le contribuable montréalais et pour ceux de toute la province.

M. LOUIS DUPIRE, qui a suivi les travaux de nos députés depuis plusieurs années et nous a adressé quotidiennement des lettres alertes et des informations de première main sur ce qui se passe à l'Assemblée et au Conseil législatif, en même temps que sur les événements de la coulisse, reprend dès aujourd'hui une nouvelle série de ses lettres de Québec. Nous en recommandons la lecture à nos abonnés.

Un abonnement de deux mois au Devoir, édition quotidienne, par la poste, en dehors de Montréal et de la banlieue au Canada et aux Etats-Unis, coûte \$1. Cet abonnement devra couvrir toute la durée de la présente session québécoise.

Inscrivez-vous tout de suite sur la liste de nos abonnés réguliers, pour le temps de la session de Québec. Et si vous êtes déjà de nos abonnés, vous trouverez facilement quelqu'un, parmi vos connaissances et vos amis, que notre proposition intéressera. Voyez-y tout de suite.

G. P.

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'adressent au papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une petite somme de 10 c. s'ils veulent bien en prendre note définitivement.

On demande un médecin

Plamondon, Alta., 2 janv. 1922

Monsieur le directeur,

Je me permets de recourir à la publicité de votre vaillant journal. Le cas est pressant. Jugez donc:

La paroisse de Plamondon dont je suis curé, veut un docteur canadien-français. Il y a tel et dans un rayon de vingt milles, il n'y a pas quelque chose comme trois cent cinquante milles catholiques, dont 95 p. c. sont des Canadiens français.

Or, nous sommes dépourvus de soins médicaux, et il faut aller jusqu'à Athabaska Landing, c'est-à-dire à une soixantaine de milles pour trouver un docteur.

Je ne puis me résoudre à croire que, parmi nos jeunes docteurs de Montréal ou de Québec, il n'en s'en trouve pas un pour venir s'établir au milieu de nous. Le docteur qui viendrait ici, n'aurait pas à s'en repentir.

Je compte sur le Devoir pour donner à cet appel toute la publicité désirable, pour rendre service à une paroisse de pionniers canadiens.

Adressez toute communication au Rév. A. Cadoux, curé de Plamondon, Alta.

A. CADOUX.

Pte. curé.

La musique

LE RÉCITAL HEIFETZ

M. Louis-H. Bourdon a eu la main heureuse en engageant le violoniste Jascha Heifetz, au double point de vue de l'art et de la recette, car Heifetz a joué d'une façon superbe devant une salle où l'on aurait eu de la peine à trouver un fauteuil vide, et une scène remplie à l'envi de la place pour le piano et le virtuose. Il va sans dire que les compatriotes d'Heifetz formaient un fort contingent.

Le programme comprenait le Concerto de Max Bruch, l'Introduction et Rondo Capriccioso de Saint-Saëns, un air d'Enguine de Tchaikowsky, transcrit par Auer, la Valse plus que lente de Debussy, le Mouvement Perpétuel de Rieux, l'Air du Concerto des Maîtres-Chanteurs de Wagner, transcrit par Wieniawski, la Tarantelle de Sarasate, plus deux rappels.

Le Concerto de Bruch dont le premier mouvement est un peu sec, possède en revanche un Adagio de délicieux et un Final qui demande une amplitude de sonorité peu commune. Malgré la douceur avec laquelle Heifetz a joué l'Adagio, le virtuose a encore l'énergie, l'ardeur, la brutalité qu'il a mise dans le dernier mouvement.

J'ai moi-même aimé sa façon d'exécuter le Rondo Capriccioso de Saint-Saëns. L'Introduction était tout ce qu'on pouvait désirer de mieux, mais l'exposition du Rondo et certaines autres reprises mettaient de la lourdeur où il devait y avoir de la légèreté et de la cantabile du milieu goûtait un peu la romance sentimentale. Le morceau s'est achevé en un bouquet de virtuosité que bien peu d'artistes de l'archet sauraient atteindre.

A cause de sa transcription de l'air de Tchaikowsky, on peut pardonner à Auer les péchés musicaux qu'il a trop souvent commis contre Beethoven et Schumann. De ce chant douloureux et de la délicieuse Valse de Debussy, Heifetz a donné une interprétation d'une couleur parfaite.

Le Mouvement Perpétuel de Rieux et la Tarantelle de Sarasate sont des morceaux de pure virtuosité et comme celle-ci est parfaite chez Heifetz, ils devaient déclencher un enthousiasme délirant; c'est en réponse aux applaudissements qui ont accueilli ces deux morceaux que le violoniste a donné ses rappels.

Heifetz sautait sautillant. Il ne le semble pas, d'après sa tenue en scène; et sa façon de jouer le programme d'hier ne donne pas l'impression d'indication. Mais il ressent intensément, pas à la façon d'Elman, cependant, qui exacerbe l'extériorisation du sentiment, mais d'une manière plus intime. Quand à son mécanisme, on en a tant parlé justement, qu'il devient lieu commun de s'y attarder.

M. Samuel Chotzloff accompagnait avec sa maîtrise habituelle.

A la sortie il s'est passé un incident: on a arrêté un pickpocket dans le foyer. Des détectives qui guettaient dans les foyers surplombant cette salle semblaient l'avoir surpris en flagrant délit.

FRÉD. PELLETIER.

Brise-glace offert

en vente

Ottawa, 10 — M. Alex. Johnson, sous-ministre de la marine, a déclaré, hier, que le gouvernement canadien avait offert de vendre au gouvernement canadien le brise-glace "J.D. Hazen" moyennant la somme de 95,000 livres sterling, soit approximativement \$427,500. Cette offre est l'une des raisons pour lesquelles des ordres ont été donnés à la "Canadian Vickers" d'arrêter la construction du brise-glace dont le contrat avait été accordé récemment par l'ancienne administration fédérale, et cela au prix de \$1,580,000.

L'ordre formel toutefois d'annuler définitivement le contrat question n'a pas encore été donné, bien que les travaux de construction soient arrêtés, car le gouvernement préfère bien étudier le problème avant de prendre une décision finale.

La population du Canada

Elle se chiffre à 8,500,000 âmes — La province de Québec possède 2,349,067 habitants.

Ottawa, 10. (S.P.C.)—La population totale pour six des neuf provinces de la Confédération canadienne, lesquelles sont la Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Alberta et le Yukon, est de 4,545,275 d'après les chiffres du dernier recensement rendus publics hier. La population des trois autres provinces atteindrait, croit-on, environ 3,400,000, ce qui donnerait un grand total de 8,500,000 âmes pour tout le Dominion comparé à 7,206,357 d'après le recensement de 1911.

La population de la province de Québec, offre toujours un intérêt particulier, en ce sens que la représentation des autres provinces à la Chambre des communes est basée sur la nôtre. Le Québec, en effet, a droit à un nombre fixe de 65 députés, pendant que dans les autres provinces, le nombre des sièges électoraux varie suivant la population, laquelle ne peut être représentée que dans la même proportion que la nôtre. D'après un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord passé en 1915, il a néanmoins été prévu que le nombre

des députés d'une province, quelle qu'elle soit, ne sera jamais inférieur au nombre de sénateurs de cette même province. En conséquence, la représentation de l'île du Prince-Édouard continuera d'être de quatre membres.

Or, d'après le dernier recensement, les Provinces Maritimes perdront trois sièges lors de la prochaine redistribution; le Manitoba en gagnera un; l'Alberta quatre; la Nouvelle-Écosse en perdra deux; et le Nouveau-Brunswick en perdra un.

Les chiffres du dernier recensement des trois autres provinces étant encore inconnus, leur représentation fédérale ne saurait être déterminée pour le moment.

LA PROVINCE DE QUÉBEC

Durant les dix dernières années, la population de la province de Québec a augmenté de 17.11 pour cent. Les chiffres du recensement publiés à deux heures hier après-midi montrent que la province a maintenant une population de 2,349,067 contre 2,005,776 en 1911, soit une augmentation en nombre de 343,291 et en pourcentage de 17.11.

Les chiffres se lisent comme suit par districts électoraux:

DISTRICTS	1921	1911	Nombre	%
Québec	2,349,067	2,005,776	343,291	17.11
Districts:				
Argenteuil	17,182	16,766	416	2.48
Bagot	18,033	18,206	* 173	* .95
Beauce	53,827	51,399	2,429	4.72
Beauharnois	19,820	20,802	* 982	* 4.72
Bellechasse	21,173	21,141	32	* .15
Berthier	19,746	19,810	* 64	* .33
Bonaventure	29,094	28,110	984	3.50
Brome	13,489	13,216	273	2.08
Chambly et Verchères	34,751	28,715	6,036	21.02
Champlain	47,598	39,824	7,774	19.53
Charlevoix et Montmorency	28,856	27,972	884	3.16
Châteauguay et Huntingdon	27,128	26,562	566	2.13
Chicoutimi et Saguenay	92,892	65,888	27,004	40.98
Compton	32,259	29,630	2,629	8.87
Dorchester	28,896	25,096	3,800	15.14
Drummond et Arthabaska	44,826	41,590	3,236	7.78
Gaspé	40,099	35,001	5,098	14.56
George-Étienne-Cartier	54,126	51,937	2,189	4.21
Hochelaga	72,713	44,884	27,829	62.00
Hull	43,371	37,917	5,454	14.38
Jacques-Cartier	88,918	56,855	32,063	56.39
Joliette	25,879	23,911	1,968	8.23
Kamouraska	21,924	20,888	1,036	4.95
Labelle	35,856	30,115	5,741	19.06
Laprairie et Napierville	20,066	19,335	731	3.78
L'Assomption et Montcalm	28,444	28,506	* 62	* .21
Laurier-Outremont	68,935	44,264	24,671	55.73
Laval et Deux-Montagnes	28,935	25,275	3,660	14.48
Lévis	33,337	28,913	4,424	15.30
L'Islet	17,724	16,435	1,289	7.84
Lotbinière	21,692	22,158	* 466	* 2.10
Maisonnette	64,465	33,796	30,669	90.74
Maskinongé	16,945	16,509	436	2.64
Matane	36,302	27,539	8,763	31.82
Mégantic	33,527	31,314	2,213	7.06
Missisquoi	17,683	17,466	217	1.24
Montmagny	21,943	17,356	4,587	26.42
Nicolet	29,549	30,055	* 506	* 1.68
Pontiac	44,467	31,479	12,988	41.25
Portneuf	34,325	30,260	4,065	13.43
Québec (comté)	31,510	28,046	3,464	12.35
Québec-Est	37,857	30,922	6,935	22.42
Québec-Sud	27,218	24,163	3,055	12.64
Québec-Ouest	37,827	30,506	7,321	23.99
Richelieu	18,510	19,810	* 1,297	* 6.54
Richmond et Wolfe	42,217	39,491	2,726	6.90
Rimouski	27,494	23,951	3,543	14.79
Sainte-Anne	51,364	41,541	9,823	23.64
Sainte-Antoine	31,827	34,794	* 2,967	* 8.52
Saint-Denis	77,891	45,141	32,750	72.55
Saint-Hyacinthe et Rouville	36,837	35,473	1,364	3.84
Saint-Jacques	41,826	44,057	* 2,231	* 5.06
Saint-Jean et Iberville	23,519	21,882	1,637	7.48
Saint-Laurent et Saint-Georges	36,250	38,883	* 2,633	* 6.77
Sainte-Marie	63,413	62,521	892	1.42
Shefford	25,628	23,976	1,652	6.89
Sherbrooke	30,672	23,211	7,461	32.14
Stanstead	23,357	20,765	2,592	12.48
Témiscouata	44,318	36,430	7,888	21.65
Trois-Rivières et St-Maurice	34,041	29,018	5,023	17.30
Vaudreuil et Soulanges	50,733	36,153	14,580	40.32
Westmount et Saint-Henri	21,882	20,439	1,443	7.06
Wright	61,327	56,088	5,239	9.34
Yamaska	21,917	21,171	746	3.52
	18,578	20,387	* 1,809	* 8.87

Le signe "astérique" (*) indique une diminution.

Ces affidavis

LE JUGEMENT DANS L'AFFAIRE TREMPER SERA RENDU, LE 24 JANVIER.

Le magistrat Lamont siègeant en Cour d'enquête, hier après-midi, a présidé l'interrogatoire de Rodolphe Trempe, employé au département des archives au palais de Justice de Montréal, accusé de parjure. Le président du tribunal a pris la cause en délibéré et rendra jugement le 24. D'ici là, il décidera si la cause doit être portée devant un tribunal supérieur.

Le principal témoin, hier après-midi a été M. G. Théoret, candidat fermier-indépendant dans la circonscription de Saint-Benoît, lors des dernières élections fédérales. Dans un affidavit assermenté, Trempe avait déclaré avoir vu M. Théoret entrer dans les bureaux du parti national-libéral-conservateur, situés au 30, rue Saint-Jacques, le 25 décembre. Au cours d'une assemblée contradictoire tenue à Saint-Benoît, le 26 décembre, M. J.-A. C. Ethier, candidat libéral, a fait allusion à cet affidavit.

Interrogé par M. N.-K. Laflamme, le témoin a ajouté qu'il avait protesté contre l'affidavit; que le 24 décembre il s'est rendu à Saint-Vincent-de-Paul, qu'il a conversé avec de nombreuses personnes parmi lesquelles se trouvaient MM.

Ethier, Alphonse Chartrand, Albert Monette et plusieurs autres.

"Savez-vous ce que l'on désigne comme le 30, Saint-Jacques?", lui a alors demandé Me Laflamme. "J'en ai entendu parler comme des quartiers généraux du parti conservateur", a répondu le témoin. "N'avez-vous pas été flatté d'apprendre que l'on avait sur vous voir entrer?" "Pour sûr que non, a rétorqué M. Théoret, et d'ailleurs c'était la une fausse déclaration, a-t-il ajouté. "Tout de même on ne vous accuse pas d'avoir mal agi", répliqua Me Laflamme. "Je le sais, reprend le témoin, mais la déclaration m'a causé du préjudice, le parti des Fermiers-Unis n'ayant rien à faire avec le parti conservateur."

En terminant, le témoin déclare que la plainte a été portée par son beau-frère, M. Joseph Robert, de Saint-Scholastique et qu'elle est datée du 28 décembre.

Me N.-K. Laflamme, pour la défense et Me Gustave Monette, pour la poursuite ont ensuite argumenté longuement et le président du tribunal a alors pris la cause en délibéré devant rendre sa décision le 24.

Maire de Sherbrooke

Sherbrooke, 10 (S.P.C.) — L'élection par acclamation de M. William Morris, avocat, comme maire de la ville de Sherbrooke, hier, a été bien accueillie.

MM. J.-S. Tétrault et S.-A. Newton, ont été élus par acclamation comme échevins dans les quartiers ouest et nord. Les nominations pour le siège No 2 dans le quartier sud, rendu vacant par la retraite de l'échevin Ludger Forest, comportent les noms de MM. Jos. Licombe et Alfred Dion. Dans le quartier Est les candidats sont MM. William Braut et Emery Fortier.

L'affaire de la Thornton-Davidson

PLUSIEURS TÉMOINS SONT ENTENDUS, HIER APRÈS-MIDI. — DES CHIFFRES ET DES DÉTAILS.

L'enquête dans l'affaire de la Thornton-Davidson s'est continuée, hier après-midi, devant le magistrat de police Leet.

M. Seward Grant, interrogé comme témoin dans la séance de l'avant-midi, a été rappelé. M. Wilson lui a demandé comment il se faisait que \$3,400, avaient été tirés du compte local et mise sur le compte new-yorkais. "Je ne sais pas, a répondu le témoin, de ce que j'ai pu m'imaginer, M. Wilson a émis l'opinion que M. Grant avait reçu quelque chose de la transaction, M. Grant a nié, M. Grant a déclaré au juge Leet qu'il recevait des déclarations mensuelles sur l'état financier. Le témoin a ajouté qu'il avait un autre compte dans un autre bureau pour lequel Cameron lui avait donné de l'argent.

George MacDonald, comptable licencié de la maison McDonald, Currie et Co., a déclaré que feu E. B. Savage, avait travaillé pour la maison Thornton-Davidson, en 1918 et 1920. Il avait préparé le rapport des vérificateurs. M. Wilson s'est objecté à la preuve, mais le juge Leet a permis au témoin de donner des explications sur la nature du rapport. M. MacDonald a déclaré qu'il avait fait ce rapport à la suite du travail de feu M. Savage. Il avait traité l'état des comptes de la maison Thornton-Davidson. Me Wilson s'est opposé à la production de ce rapport, mais le juge Leet a décidé qu'il faisait partie de la propriété de la maison Thornton-Davidson. M. MacDonald a déclaré que le rapport était daté du 12 avril, 1920. Une objection à la production du rapport a encore été soulevée et M. Finlayson appelé à témoigner a déclaré qu'il considérait le rapport comme confidentiel. Personne n'y avait accès sans la permission de M. C. O. Cameron. Il a ajouté que le rapport avait été monté par M. Sheffer, de la Banque des Marchands, lors de la troisième semaine de mai. Il a étudié les chiffres et statistiques du rapport et révisé lui-même l'ouvrage accompli par M. Savage. Il y eut encore divers objections relativement au rapport.

Finalement, Me Alexander a obtenu du magistrat Leet, la permission de lire certains paragraphes du rapport. Celui-ci porte que la compagnie n'avait pas suffisamment de valeurs en garanties et que les marges étaient insuffisantes. Les valeurs en balance au débit défavorable, des sociétés de la compagnie avaient de \$168,058. M. MacDonald a été interrogé sur la division des parts-actions de la compagnie. Il a déclaré que quarante-deux et demi pour cent des parts appartenaient à Hugh Davidson, quarante-deux et demi pour cent à L. A. Wyse. Les comptes en avant de M. Cameron accusaient une balance en déficit de \$313,632.35, avec une balance au crédit de \$66,668, laissant un déficit de \$246,964. Hugh Davidson avait une balance totale en déficit de \$207,000 et L. A. Wyse de \$163,000. M. MacDonald a aussi parlé de divers détails relativement au rapport et déclaré qu'une copie en avait été envoyée à chacun des associés.

Alfred Bowser a déclaré qu'il n'avait pas de compte de commerce avec la compagnie. Me Alexander disait que le déficit \$64,397.58 pour transport d'actions. M. Bowser a répliqué que ses seules transactions avaient été faites avec des parts de la Big Chief Oil Co. Ltd. en 1917. Il a déposé quatre mille parts pour lesquelles il a reçu deux mille dollars en avance. Il n'avait donné aucun ordre d'acheter ou de vendre tant à Montréal qu'ailleurs. Le témoin a déclaré au magistrat Leet que les actions auraient dû être vendues par l'intermédiaire du New York Curb. Le témoin a déclaré à

Me Alexander qu'en septembre ou octobre 1919, il avait reçu des renseignements de la compagnie Thornton-Davidson. Il a conféré avec M. L. Wyse qui a déclaré ne rien connaître des affaires traitées. Il est alors allé voir Cameron et lui a demandé ce que signifiaient ces renseignements. Cameron lui a répondu qu'il assumait toutes les responsabilités sur ces transactions et qu'il les mènerait à bonne fin. En juillet il a reçu d'autres renseignements. Le témoin a expliqué qu'il était membre du Montreal Stock Exchange et membre de la compagnie F. B. McCurdy and Co. Il a rejeté toute responsabilité au sujet des transactions dont il est fait mention dans le rapport.

Me Alexander a produit une feuille du ledger où l'on a enregistré l'achat de 50 actions de l'Atlantic Sugar à 98 1/4 et 100 à 98 1/2. Le rapport indique que le 29 mars, les 140 parts ont été vendues à 87 1/2. M. Rosenberg a déclaré qu'elle n'avait pas autorisé la vente et qu'elle ignorait qu'elle eût possédé ce stock. Elle a écrit à la compagnie et on lui a répondu de ne pas s'inquiéter et que les parts seraient rachetées, et mises à son nom.

Me André Régimier a contre-interrogé le témoin. Elle a réitéré qu'elle n'avait jamais reçu de renseignements. Elle ne pouvait pas couvrir la marge des actions parce qu'on ne l'avertissait pas. Elle est entrée en communication avec Cameron. Celui-ci lui a dit qu'il attendait une bonne occasion pour acheter, parce que le marché était instable pour lors. Elle a nié catégoriquement avoir rencontré le secrétaire de M. Cameron à la banque des Marchands et avoir reçu de l'argent. Elle a déclaré qu'elle n'avait reçu d'argent ni de lui ni d'autres.

M. Hugh Davidson, l'un des associés de la compagnie Thornton-Davidson a témoigné ensuite. Il était entré dans la compagnie avant la guerre. Il est allé au front et est revenu pour cause de maladie. Interrogé sur la position de la compagnie en 1914, il a répondu qu'il y avait eu des pertes mais que la compagnie était loin d'être insolvable. Il a eu une discussion entre Me Alexander et le magistrat Leet pour savoir si la question était ou non pertinente. Il a aussi déclaré que d'une manière générale il savait que M. Cameron tirait des capitaux communs de grosses sommes d'argent pour financer les affaires. Saviez-vous lui a-t-on demandé que Cameron s'occupait d'affaires pour son compte en dehors des affaires de la compagnie, "Dans deux ou trois cas, oui," a répondu le témoin.

W. J. Perks, télégraphiste à l'emploi de la Thornton-Davidson a témoigné ensuite. Lorsqu'il a été à l'emploi de la compagnie il a fait quelques affaires. Le 1er août, 1918 et n'a pas fait de transactions subséquentes. Il a reçu une réclamation du liquidateur de la compagnie pour une somme de \$2,927.45. Il a nié devoir quoi que ce soit, et n'a pas payé.

La cause a été ajournée à vendredi prochain.

Il voit la mort de près

M. G. Antonio Normandin, 30 ans, 469, avenue Outremont, a échappé à la mort hier après-midi, d'une manière qui sort quelque peu de l'ordinaire. Il se trouvait dans une automobile lorsque cette dernière a été prise entre deux trams, à l'angle des rues Durocher et Laurier. L'accident est survenu vers 4 h. 50 et ce n'est qu'une demi-heure plus tard qu'il a pu être retiré de sa fâcheuse position. Il a fallu couper une partie de la voiture afin de permettre à Normandin d'abandonner son isolement involontaire. Il s'en est tiré avec quelques égratignures à la figure. Il a aussitôt été transporté à l'hôpital Royal Victoria et après avoir été pansé il lui a été permis de regagner son domicile, son état n'inspirant aucune crainte.

Il y a des journaux à faire des paquets. Il y a des journaux qui meublent l'esprit. Le Devoir n'est pas un journal à paquets. Il est de l'autre catégorie. Un mois, 50 sous; un an, \$6

Service de Librairie du "DEVOIR"

Fêtes du 111e centenaire de l'arrivée de Louis Hébert au Canada, par l'abbé A. Couillard Després	\$1.50
Louis Hébert, premier colon canadien et sa famille, par l'abbé A. Couillard Després	.60
Observations sur l'Académie Française, par l'abbé A. Couillard Després	.75
Noblesse de France et du Canada, par l'abbé A. Couillard Després	.50
Vie du Père Lacombe, O.M.I. (relig.)	2.00
Débuts d'un missionnaire, par le R. P. Bonaventure Pelouquin	.75
Almanach de la langue française 1922	.25
Plus qu'elle-même (roman), par Luc Béard et J. A. Foisy	.90
Au pays de l'Érable, concours Société St-Jean-Baptiste	.90
Résistance aux loix injustes (La) par le R. P. A. M. Mignault	.75
Chez nos ancêtres, par l'abbé Lionel Groulx	.50
Brins d'herbe, par Monique	.75
Nos Voyageurs, par le R. P. E. Lecompte	1.25
Lendemains de conquête, par l'abbé Lionel Groulx	.90
Silhouettes paroissiales, par le R. P. Louis Lalande	.75
Autour de la Maison, par Michelle LeNormand	.50
Couleur du temps, par Michelle LeNormand	.75
Lettres de Fadette, 31ème et 41ème séries (chacune)	.50
The Birthing, par Arthur Hawkes	3.00
Croquis laurentiens, par le R. F. Marie-Victorin	.75
Récits laurentiens, par le R. F. Marie-Victorin	.75
Jean-Daniel Dumas, par François J. Audet	.75
Une maîtresse d'art en Canada, par Emile Vaillancourt	1.00
Le monde des poètes canadiens, par Fournier et Asselin	1.25
Pour qu'on aime la Géographie, par Emile Miller	1.25
Comédiens et Amateurs, par Eugène Lassalle	1.00
Le petit monde (billets du soir), par Louis Dupire	.50
Question ouverte au Canada (La), par Arthur St-Pierre	.50
Chasse aux millions (La), par J. Chs Harvey	.25
Ce que dit la Jeunesse	1.00
Emballage (vers), par l'abbé Apollinaire Gingras	.25
Nuances (billets du soir), par Yvonne Charette	.75
Histoire du Canada, par l'abbé A. Desrosiers et C. Bertrand	1.50
Questions scolaires, par Mgr Ross	.25
Pour l'Exemple, Hommages à M. G. C. Lacharme	.25
Billets du Soir (3e série), par Albert Lézouac	.50
Cap Eternité (Le) vers, par Charles Gill	.75
Au cœur de l'histoire, par Raoul de Lorimer	2.00

A ces commandes, il faut ajouter 10% pour frais de port. On n'accepte les commandes qu'avec l'argent.

SERVICE DE LIBRAIRIE "LE DEVOIR" 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

Avant l'inventaire. Réductions radicales à des prix qui surprendront

CASE

TOUT

ce qu'un homme peut désirer en vêtements et articles de toilette

Depuis sept ans, vous êtes aux prises avec le problème des tentatives d'achat de marchandises de qualité à prix raisonnables. L'occasion s'offre aujourd'hui. Les vêtements et articles de toilette de qualité appréciable que tient CASE, le magasin des spécialités pour hommes, sont offerts à beaucoup moins que vous ne croyez possible.

COMPLETS A \$39.75

Twoeds, chevoties, cachemires de fantaisie bleus, gris, bruns, noirs.

A parements simples ou doubles pour convenir à tous les goûts. Autres valeurs extraordinaires à \$19.75, \$29.75, \$49.75, \$59.75.

PALETOTS A \$39.75

Jolis modèles Crombies, O'Briens et confortables frises-molletons.

Autres valeurs superbes réduites à \$59.75.

CHEMISES DE NEGLIGE à \$3.15

Nous avons groupé tous nos modèles en madras, batiste, oxford, zéphirs rayés crêpe et satin et les avons réduits à des prix inférieurs aux prix du gros. Chemises en soie l

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI 11 JANVIER 1922

DE L'OCTAVE

Lever du soleil, 7.43.
Coucher du soleil, 4.32.
Coucher de la lune, le matin.
Plaine lune, le 13, à 9 h. 42 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

NEIGE ET PLUIE

MAXIMUM ET MINIMUM:

Aujourd'hui maximum 30
Minimum 15
Même date l'an dernier 35
Même date l'an dernier 15

BAROMETRE:
8 heures du matin, 29.77; 11 heures du matin, 29.54; 1 heure de l'après-midi, 29.90.

Un nouveau bill de la "Presse" au parlement provincial

Il s'agit de faire confirmer les actes de donation fiduciaire de feu M. Trefflé Berthiaume.

Québec, 10. (D.N.C.)—Cinq des six héritiers directs de feu M. Trefflé Berthiaume, ancien propriétaire de la Presse, viennent d'adresser au comité des bills privés de l'Assemblée législative, ici, une requête précédant un bill à être soumis au comité, à cette session-ci, afin de faire ratifier certains actes faits récemment, en conformité de la donation fiduciaire de M. Trefflé Berthiaume à ses enfants, le 26 décembre 1914, autour de laquelle il y a eu toute une série de procédures judiciaires, au cours de 1921.

Voici le texte de cette requête, telle que déposée au comité des bills privés, ces jours derniers :

"Attendu que Arthur Berthiaume d'Outremont, Édouard Berthiaume, de Montréal, dame Angéline Berthiaume, épouse séparée de biens de Pamphile R. Du Tremblay, avocat de Montréal, autorisée de celui-ci, dame Helmina Berthiaume, épouse séparée de biens de Joseph Rivest de Montréal, autorisée de celui-ci, et demoiselle Anna Berthiaume, fille majeure de Montréal, ont, par leur pétition représentée que feu l'honorable T. Berthiaume, en son vivant conseiller législatif d'Outremont, est mort le 2 janvier 1915 laissant un testament du 23 juin 1913 par lequel, sous un legs particulier, il laissait tous ses biens au pétitionnaire, Arthur Berthiaume, son fils aîné, comme légataire fiduciaire, muni d'amples pouvoirs, les revenus de ses biens devant être partagés entre ses enfants et descendants par souche, la propriété devant appartenir à ses arrière-petits-enfants par souche, le légataire fiduciaire ayant le pouvoir de nommer des co-fiduciaires pour agir avec lui, telle nomination étant toujours sujette à révocation par lui;

"Que le 26 décembre 1914, le dit T. Berthiaume a fait une donation entre-vifs en fiducie au pétitionnaire, Arthur Berthiaume, à Joseph R. Mainville, notaire, et à Zénon Fontaine, avocat, ces deux derniers de Montréal, de 7,400 actions communes dans le fonds capital de la compagnie "La Presse Publishing Company, Limited", étant la presque totalité des dites actions communes qui, d'après les règlements de la dite compagnie, ont droit de vote, avec réserve d'usufruit par le donateur, les revenus après sa mort devant appartenir à ses enfants, le partage de la propriété devant se faire entre les descendants du donateur existant à la mort du dernier de ses enfants du premier degré.

"Que dans cette donation, il est pourvu à ce que le pétitionnaire, Arthur Berthiaume, soit toujours, durant bonne conduite, le président de la dite compagnie; qu'il est aussi pourvu que toute vacance dans la position de fiduciaire par décès, résignation ou autrement, sera remplie par nomination faite par un juge de la cour supérieure après convocation des parties bénéficiaires usant de leurs droits, résidant dans la province, et des représentants légaux demeurant dans la province, absents ou incapables.

"Que les dites dispositions tant entrevues que testamentaires de feu l'honorable T. Berthiaume ont été exécutées pendant plusieurs années jusqu'à difficultés ci-dessous mentionnées:

"Qu'il résulte des faits qui se sont ainsi passés que le pétitionnaire, Arthur Berthiaume seul n'est pas en position de protéger efficacement les bénéficiaires désignés par la donation de l'honorable T. Berthiaume et les biens de celui-ci;

"Qu'en conséquence, il a le 26 septembre dernier, par acte devant J.-L. Girouard, notaire, en sa qualité de fiduciaire unique en vertu du testament de son père, l'honorable T. Berthiaume nommé Pamphile R. Du Tremblay, de Montréal, avocat, le mari d'une de ses sœurs, et Z. Fontaine, avocat de Montréal, l'un des fiduciaires nommés par la donation entre-vifs ci-dessus, fiduciaires conjoints avec lui en vertu dudit testament, mais pour une période de dix ans.

"Que le 23 novembre dernier, après de nombreuses procédures et des appels, la nomination d'un remplaçant de feu J.-R. Mainville qui avait été retardée jusque-là par tels procès et tels appels a enfin été faite par jugement de l'honorable juge Mercier choisissant monsieur P.-R. Du Tremblay susdit comme successeur dudit feu J.-R. Mainville, mais qu'il est à craindre que cette nomination ne soit encore retardée par des appels ou autres procédures.

"Que des doutes se sont soulevés quant à la validité de la donation

fiduciaire du 26 décembre 1914 à cause de sa rédaction et de la mort du donateur survenue subitement peu après, bien qu'il n'y ait aucun doute quant à l'intention parfaite et légale du donateur;

"Que sans la confirmation de cette donation, et à moins que la nomination de M. P.-R. Du Tremblay par l'honorable juge Mercier ne soit confirmée, et à moins que l'acte du 26 septembre dernier par lequel monsieur Arthur Berthiaume s'est adjoint deux fiduciaires testamentaires ne soit également confirmé, les difficultés entre les frères et sœurs continueront ainsi que les procès actuels et des nouveaux procès seront probablement intentés, plus particulièrement des procédures en nullité de la donation et des procédures en destitution de fiduciaires, et il en résultera, non seulement l'incertitude et la confusion quant à l'administration du journal la Presse, une publicité dommageable à son crédit et des inimitiés entre parents, mais en outre si la donation est annulée, il y aura violation, pour une simple question de rédaction, de la volonté légitime et incontestable de feu l'honorable T. Berthiaume, et dans tous les cas l'élimination probable du fils aîné dudit honorable T. Berthiaume et de tout membre de sa famille portant son nom de l'administration de la Presse contrairement à ses volontés exprimées, sans compter la substitution d'un seul fiduciaire ayant droit pour l'administration dudit journal;

"Qu'il est également important que le résidu des biens dudit honorable T. Berthiaume ne soit pas sous le contrôle d'un fiduciaire unique étranger à la famille et qu'en cela aussi les volontés du testateur seraient contrariées.

"Attendu que les dits pétitionnaires demandent en conséquence que la donation fiduciaire en question soit confirmée, que la nomination de P.-R. Du Tremblay comme fiduciaire donataire par le jugement ci-dessus mentionné de l'honorable juge Mercier soit déclarée définitive et que l'acte du 26 septembre dernier nommant M. P.-R. Du Tremblay et M. Z. Fontaine fiduciaires testamentaires conjoints pour dix ans, avec M. Arthur Berthiaume, dudit feu T. Berthiaume, soit également confirmé.

"Attendu qu'il est à propos de faire droit à cette demande.

"A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

"1. La donation fiduciaire du 26 décembre 1914, Joseph L. Girouard, notaire, par l'honorable Trefflé Berthiaume, en son vivant conseiller législatif, d'Outremont, en faveur de Arthur Berthiaume, J. R. Mainville et Zénon Fontaine en fiducie, est confirmée et déclarée valide à toutes fins que de droit;

"2. Le jugement de l'honorable juge Mercier du 23 novembre 1921 par lequel M. P.-R. Du Tremblay est nommé comme successeur de feu J.-R. Mainville comme donataire fiduciaire, en vertu de la donation fiduciaire par feu T. Berthiaume du 26 décembre 1914, est déclaré définitif à toutes fins que de droit;

"3. L'acte du 26 septembre 1921 devant Joseph L. Girouard, notaire de Montréal, étant No 8382 de ses minutes et étant une nomination par Arthur Berthiaume, fiduciaire unique en vertu du testament de son père, feu l'honorable Trefflé Berthiaume susdit, de M. Pamphile R. Du Tremblay, et Zénon Fontaine, tous deux avocats de Montréal, comme fiduciaires conjoints avec lui pour une période de dix ans, est confirmé et déclaré valide et irrévocable pour la période de dix ans y mentionnée.

"4. Les frais encourus pour la passation de la présente loi seront payés moitié par les fiduciaires donataires et moitié par les fiduciaires testamentaires.

"5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa nomination."

Cela prendra quelque temps avant que le comité des bills privés s'occupe de cette affaire importante.

Témoin important

Un Italien du nom de John Visco, que l'on croit mêlé à l'affaire du meurtre de l'Italien Vincenzo Trescolli, a été amené à la Sûreté, hier soir, par les détectives Thibault, Walsh, Therrien, Poulin et Nassa. Il est devenu comme témoin important pour l'enquête du coroner qui doit avoir lieu, mercredi.

A Outremont

Aux élections municipales d'Outremont qui se sont terminées, hier, M. Joseph Beaulieu a été réélu maire par acclamation, et MM. Ernest Walter Sawyer dans le quartier nord, David Hudson, dans le quartier sud, et Toussaint-Zéphirin Pariseau dans le quartier ouest, ont été élus échevins.

Le sort des fonctionnaires

LE COMITÉ EXECUTIF DECIDE DE LES ENGAGER AU MEME SALAIRE ET DE LEUR ACCORDER L'ALLOCATION ORDINAIRE.

Les employés municipaux et les fonctionnaires de la ville ont maintenant leur sort fixé: cette année, ils n'auront point d'augmentation de salaires, mais leur boni est maintenu et incorporé dans le salaire régulier.

Une résolution du comité exécutif est très explicite sur ce point: "Sur proposition de M. DesRoches, appuyé par M. Turcot, il est résolu que les salaires de tous les employés et les traitements de tous les fonctionnaires de la ville soient les mêmes qu'ils étaient pour le mois de décembre 1921, et ce, jusqu'à avis contraire, et que le boni qui était payé soit considéré comme faisant partie dudit salaire."

Le comité a pratiqué des économies de salaires dans nombre de services, car il a adopté pour les salaires et gages du mois de janvier la somme de \$475,000, ce qui représente une diminution de \$10,000 par mois.

Nombre de fonctionnaires seront exécutés d'ici quelques semaines, surtout après l'avis de congédiement général, le 31 janvier. Seront réengagés seuls ceux qui feront l'affaire des administrateurs et des stricts besoins des services.

LE CONCOURS DE ROMANS

SUR NEUF CONCURRENTS, DEUX REÇOIVENT DES PRIX

En octobre, la société Saint-Jean Baptiste de Montréal institua un concours de romans. Les manuscrits devaient contenir 50,000 mots et être déposés au secrétariat de la société avant le 1er mai 1921. La société accordait \$500, à partager entre un premier prix et \$300, et deux seconds prix de \$100, chacun.

Conformément aux conditions de ce concours, la société Saint-Jean-Baptiste, a fait le choix d'un jury de cinq; ce choix a été ratifié par la faculté des lettres de l'université de Montréal.

Ce jury était composé de M. l'abbé Elie-J. Auclair, directeur de la Revue canadienne, de Mlle Marie-Claire Develuy, membre de la société historique, de M. Germain Beaulieu, dramaturge, critique littéraire, de M. Gustave Comte, nouvelliste, et de M. Hector Garneau, historien et bibliothécaire. Celui-ci ayant déclaré ne pouvoir lire les manuscrits, a été remplacé par M. Ubald Paquin, qui était le choix unanime des quatre juges.

Les membres du jury se sont réunis le mardi 20 décembre 1921. Ils ont l'honneur de faire le rapport suivant:

"Des neuf manuscrits reçus au secrétariat de la Société, six nous ont été référés pour lecture; les trois autres avaient été éliminés comme étant ou trop peu développés ou manifestement inférieurs.

"Après délibération le jury a décidé qu'aucun des manuscrits ne méritait le premier prix.

"Le jury attribue un deuxième prix (100) à l'auteur du Roman d'Idéenne, et un troisième prix (\$100) à l'auteur de l'Iris bleu. Un autre manuscrit, d'une valeur à peu près égale à celle des deux précédents, le Lys de sang, ne peut cependant être primé, vu qu'il ne répond pas aux conditions du concours."

Montréal, le 4 janvier 1922. (Signé) L'abbé Elie-J. Auclair, Germain Beaulieu, Marie-Claire Develuy, Gustave Comte, Ubald Paquin.

Dernières nominations

Québec, 10 (D.N.C.)—Le conseil des ministres, à sa dernière réunion, a fait les nominations suivantes:—M. J. A. Gendron, percepteur du revenu pour le district de Beauce en remplacement de M. W. Gliche, démissionnaire. M. Oscar Morin, membre de la commission pour l'érection civile des paroisses dans le diocèse de Québec. M. R. S. Maurice, inspecteur des établissements industriels pour la division de Montréal.

Il a été décidé de plus qu'un terme de la cour criminelle serait tenu à St-Jean d'Iberville le 22 février prochain.

Les bureaux de votation

Le greffier, qui de sa fonction est le directeur des élections municipales, a préparé une liste des bureaux de votation dans le quartier Notre-Dame de Grâce où les électeurs sont priés de se rendre, le 19 janvier, pour déposer leur bulletin de vote. Il y aura 48 bureaux de votation, dont les frais de location vont dépasser \$500. De plus, il faudra payer les officiers-rapporteurs et préparer tous les documents nécessaires; c'est un travail qu'accompliront les employés du greffier, à des heures supplémentaires, comme le témoigne la résolution suivante:

"Résolu d'autoriser le greffier de la ville à faire faire en dehors des heures de bureau le travail relatif à l'élection qui doit avoir lieu le 19 du courant, dans le quartier No 23, une rémunération de 75 sous l'heure devant être payée pour ce travail supplémentaire à même le crédit voté pour payer les dépenses qui seront occasionnées par cette élection."

Les dépenses générales de l'élection peuvent s'élever à \$6,000 et plus.

La session provinciale est ouverte

Le discours du trône annonce la fondation d'un grand prix de littérature, la refonte de la loi des cités et villes et des amendements à la loi des liqueurs — Présentation des nouveaux députés — M. Séverin Létourneau à la Cour d'appel.

Québec, 10 (D.N.C.)—La troisième session du 15ième parlement s'est ouverte, cet après-midi avec la pompe ordinaire; escorte militaire du gouverneur, musique militaire, etc. Parmi les invités, on remarquait S. E. le cardinal Bégin, l'évêque anglican de Québec et le consul général de France, M. Nagegar.

Le discours du Trône est substantiel. Il annonce la refonte de la loi des cités et villes, de l'hygiène et la fondation d'un grand prix de littérature donnée à la meilleure oeuvre littéraire produite dans le cours de l'année.

Les nouveaux députés ont été présentés aussitôt après le discours du trône. M. Nicol, le successeur de M. Mitchell, comme trésorier de la province par M. Taschereau, M. Godbout, député de Temiscouata, par M. Taschereau et Caroll, M. Tessier, député des Trois-Rivières, par M. Taschereau et A. Galopaul; M. Gauthier, député de Ste-Marie, par M. Taschereau et M. Auréol; M. S. K. Richard par M. Taschereau et M. Athanase David; M. Fortier, député de la Beauce par M. Taschereau et M. Mercier; M. le docteur Lemieux par M. Taschereau et Perrault.

On dit ici que M. Séverin Létourneau, conseiller législatif, et organisateur en chef du parti libéral du district de Montréal, sera nommé juge de la Cour d'appel.

M. Eugène Berthiaume l'un des fils de feu Trefflé Berthiaume, en son vivant propriétaire de la Presse présente un bill pour faire confirmer l'acte de vente des actions ordinaires du journal intervenu entre son frère aîné M. Arthur Berthiaume et lui. Nous donnons ailleurs le texte de ce bill.

Il y aura donc deux bills relatifs à la Presse au cours de la session puisque de leur côté, certains héritiers de feu M. Berthiaume demandent la confirmation de l'acte de fiducie et de la nomination de M. Pamphile Du Tremblay comme administrateur, nomination faite récemment par la Cour supérieure.

LE DISCOURS DU TRÔNE

Voici le texte du discours du trône qui a été lu, cet après-midi par sir Charles Fitzpatrick:

"Honorables messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

"Je suis heureux de vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom de notre très gracieux souverain."

"Depuis la prorogation, notre capitale a été le théâtre de plusieurs événements importants.

"Le peuple canadien a adressé à Son Excellence le duc de Devonshire, lors de son départ pour l'Angleterre, ses salutations et ses remerciements pour les services rendus alors qu'il présidait aux destinées de notre pays pendant les années troublées de la guerre.

"Nous avons eu également le privilège de souhaiter la bienvenue à Son Excellence lord Byng à l'occasion de son arrivée au Canada et de lui manifester les bons sentiments que nous avions eu pour lui alors qu'il était à la tête des troupes canadiennes."

"Une réception publique a été faite en l'honneur du maréchal Foch dans la salle du conseil législatif afin de marquer notre admiration pour l'illustre vainqueur de la grande guerre."

"Les lois que vous avez votées au cours de la dernière session ont donné de bons résultats."

"La division de l'administration des terres publiques et des industries forestières entre les ministères de la colonisation et des terres et forêts a démontré que cela favorisait davantage la colonisation. Plus de quinze mille lots ont été mis à la disposition du ministre de la colonisation, ce qui va lui permettre de s'organiser en conséquence et de concentrer les travaux publics."

"L'établissement de fermes expérimentales promet également de beaux résultats. Il y en a quatre actuellement qui fonctionnent et on est en train d'en organiser sept autres. La construction d'une école d'agriculture intermédiaire à Rimouski sera commencée sous peu."

"Le fonctionnement de la Loi de l'assistance publique est des plus encourageants. Au delà de cinquante institutions de charité publique se sont prévaluées des secours offerts par le gouvernement, soit en traitements médicaux, soit en soins aux malades."

"La Loi des liqueurs a copieusement réalisé les espoirs que l'on fondait sur elle. Plusieurs abus ont déjà disparu. Les revenus que cette loi procure au gouvernement lui permettent de donner un appui important à l'éducation, à la colonisation, aux routes et aux autres services de l'administration."

"Les termes excellents sur lesquels notre province a pu contracter son dernier emprunt de quatre millions de piastres ont démontré notre position financière solide et que ses conditions économiques et sociales sont favorables."

"L'absence du chômage, qui est une source de troubles dans le monde entier, est beaucoup moins aiguë dans notre province qu'ailleurs. Nos classes ouvrières font preuve d'un magnifique esprit qui devrait aider grandement à rétablir les anciennes activités. Mon gouvernement presse l'exécution de travaux à Montréal et en d'autres endroits à dessein de

fournir de l'ouvrage pendant les mois de la saison d'hiver."

"Diverses mesures importantes vous seront soumises."

"Le feu à exercé de grands ravages dans nos forêts, l'été dernier. Un projet de loi sera présenté devant vous ayant pour objet la prise d'un inventaire de nos ressources forestières, d'accorder une meilleure protection à nos forêts et de favoriser le reboisement."

Trente-cinq millions ont été dépensés depuis les quelques dernières années pour la voirie. Il est absolument nécessaire de tenir en bonne condition les routes et chemins construits. Une mesure a été prise pour assurer leur entretien sans charger les municipalités d'un fardeau trop lourd."

"On vous demandera l'adoption de certains amendements à la loi des liqueurs afin d'augmenter son efficacité."

"Mon gouvernement considère que le temps est venu de réviser les lois qui régissent les villes et les cités et la loi qui a trait aux cours de coroner et à l'hygiène."

"L'urgence d'un code de procédure se fait sentir. Il faut assurer une application plus expéditive et plus simple des sanctions aux infractions aux lois provinciales. En conséquence une mesure vous sera soumise sur ce point."

Le palais de justice de Québec est devenu trop restreint pour les besoins grandissants de l'administration de la justice. Le gouvernement demandera les pouvoirs nécessaires pour l'agrandir."

Le gouvernement se propose également d'apporter des changements dans notre système judiciaire de manière à donner aux juges de la Cour supérieure le droit de consacrer une plus grande partie de leur temps aux causes qui leur sont présentées."

En continuation de la politique qui, tout en assurant ce qui est nécessaire aux écoles primaires, cherche aussi à promouvoir la haute éducation, la littérature et les arts, vous serez appelé à voter un prix qui sera accordé au meilleur ouvrage publié par nos écrivains."

Messieurs de l'Assemblée Législative,

En examinant les rapports financiers vous pourrez constater avec satisfaction que les recettes excèdent de beaucoup les dépenses."

Vous serez appelé à voter les fonds nécessaires à l'administration pour l'année financière qui commence."

Messieurs de l'Assemblée législative:

"Vous aurez légiférer sur une foule de matières qui sollicitent votre attention. Vos travaux seront d'autant plus fructueux que vous êtes inspirés des plus hauts sentiments, et pour cela je prie la Providence de vous guider dans vos conseils et de répandre ses bénédictions sur notre province."

La Commission des chemins de fer

PLUSIEURS CAUSES IMPORTANTES SONT PRÉSENTÉES, CET AVANT-MIDI.

La Commission des chemins de fer présidée par les commissaires Nantel et Carvell a entendu plusieurs causes importantes, ce matin. Elle a siégé au Palais de justice dans la chambre 10, de la Cour de circuit.

Les deux premières causes sont une demande pour l'installation d'un système de protection à un passage de la voie du Grand-Tronc, rue Saint-Jacques, dans la ville de Saint-Jacques, Québec. Ces causes ont été remises à cet après-midi. Cette dernière était une plainte portée par les citoyens de Noyan, de Clarendon, Henryville et Sabrevois au sujet du service des voyageurs sur le chemin de fer Montreal and Southern Railway.

La troisième cause a été celle de la ville de Lachine et du Grand-Tronc. Il s'agissait de l'entretien d'une cloche d'alarme électrique. Les frais d'entretien se montent à \$150 par année. La ville de Lachine allégué que ce montant est trop dispendieux pour ses moyens et refuse de payer. Ainsi en agit le Grand-Tronc. La question a été discutée assez longuement. Finalement, les commissaires ont pris la cause en délibéré.

La dernière cause entendue a été celle de la Farmers Telephone Association of Quebec contre la compagnie de téléphone Bell. Elle demande la permission de poser ses fils le long des poteaux de la compagnie de téléphone et de déterminer le prix. Elle demande en plus l'établissement à Saint-Hyacinthe d'un poste de téléphonie de longue distance. Cette demande avait pour but de forcer la compagnie Bell à établir des raccords avec la paroisse de Sainte-Rosalie. La ville de Saint-Hyacinthe aurait ainsi un poste de téléphonie de longue distance comme Montréal et pourrait ainsi téléphoner directement.

UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

M. Michael Collins propose ce mode d'administration pour l'Irlande — M. Arthur Griffith à la présidence.

Dublin, 10 (S. P. A.)—Peu après l'ouverture de la séance du Dail Eireann, aujourd'hui, Michael Collins a demandé qu'on se hâte de former un gouvernement provisoire pour l'Irlande.

Le Dail s'est remis à siéger à 11 h. 30. L'orateur John MacNeill a donné lecture d'un câblogramme du cardinal Gasparri disant que Sa Sainteté le pape Benoît XV se réjouit avec le peuple irlandais de l'accord qui vient d'être conclu. Le Saint-Père envoie sa bénédiction aux Irlandais qui ont passé à travers cette longue période d'épreuves tout en restant fidèles à l'Eglise catholique.

Un autre message a été lu. C'est celui du parti ouvrier irlandais priant le Dail de recevoir une délégation en vue d'une conférence sur la situation économique et industrielle.

Michael Collins s'est alors levé pour dire que le Dail doit organiser immédiatement une forme quelconque de gouvernement pour prévenir l'anarchie. Le Dail doit faire du traité un succès, dit-il. Collins a fait allusion aux difficultés que rencontrera le nouveau gouvernement et il a demandé l'harmonieuse coopération de tous pour surmonter ces difficultés.

"Si nous ne démontrons point que nous nous entendons, dit-il, l'Angleterre aura un prétexte pour continuer à demeurer en Irlande."

Collins a ensuite proposé qu'Arthur Griffith soit nommé président du Dail Eireann.

La nation irlandaise est sans capitaine, a continué Collins, qui s'est mis à raconter qu'il avait reçu du propriétaire du Cork Examiner une lettre disant que l'administration du journal avait été entourée à deux heures, ce matin, et forcée de publier une proclamation. Collins a dit qu'il appelle ces méthodes des méthodes de Black and Tan, quels que soient ceux qui les emploient.

LA SITUATION S'ÉCLAIRCIT

Dublin, 10 (S. P. A.)—Si les votes pris au Dail Eireann, dimanche et lundi ont considérablement éclairci la situation, la question de la formation du nouveau gouvernement continue à causer de l'anxiété. Quelque chose de paradoxal s'est passé, hier, au Dail. On a vu la plupart des députés voter contre un chef qu'ils respectent tous et l'approuvent avec enthousiasme tout en travaillant à sa défaite.

En certains milieux, on cherche à expliquer cette anomalie en disant qu'on craignait que le triomphe de M. de Valera ferait naître un dangereux conflit dans le pays au sujet des pouvoirs du nouveau gouvernement. Certes, ces adversaires ne l'accusent point d'avoir tenté une manœuvre politique, mais ils prétendent que ses partisans voulaient se servir de sa popularité et de son républicanisme avéré pour faire échouer le traité.

L'attitude de l'armée républicaine irlandaise cause quelque inquiétude. Les chefs militaires appuient le traité, mais une grande partie des soldats, surtout ceux de sud-ouest, continuent à se montrer irréconciliables envers le traité. Cette division est de nature à faire surgir des incidents désagréables.

On redoute que certains républicains s'obstinent à vouloir établir leur propre gouvernement, en dépit du vote du Dail.

Les partisans du traité ont reçu

de l'encouragement, hier soir. On a appris que le travail syndiqué d'Irlande avait résolu de mettre le poids de son influence du côté du nouveau gouvernement. On attend avec intérêt la déclaration formelle des ouvriers.

Plusieurs journaux irlandais continuent à appuyer le nouvel ordre de choses.

TROUPES RAPPELÉES

Londres, 10 (S. P. A.)—Le Times déclare que toutes les troupes anglaises sont pour être rappelées aussi rapidement que possible d'Irlande, sauf de l'Ulster. Il y a environ 50,000 hommes à l'Ulster.

L'Armistice que le gouvernement anglais doit accorder s'appliquera d'après le journal, à tous ceux qui peuvent être compris dans l'interprétation large de l'expression "prisonniers politiques".

M. GRIFFITH REMPLACE M. DE VALERA

Dublin, 10. — (S. P. A.) Dernière heure. — Arthur Griffith a été élu aujourd'hui président du Dail Eireann sur proposition de Michael Collins. M. Griffith a ensuite proposé la nomination du cabinet suivant: Ministre des finances, Michael Collins; ministre des affaires étrangères, George Gavan Duffy; ministre des Intérieurs, Eamon J. Duggan; ministre du gouvernement local, William T. Cosgrave; ministre de l'économie, Bryan J. Higgins; ministre de la défense, Richard Mulcahy.

La proposition de l'élection de Griffith a été combattue par John MacIntee, qui doutait de l'opportunité de mettre à la tête du Dail Eireann un homme comme Griffith qui s'est engagé sous sa signature à détruire la République irlandaise. MacIntee a déclaré qu'aucun homme ayant signé l'accord de paix ne devrait devenir président du Dail.

Eamon de Valera a demandé à Griffith s'il avait l'intention, une fois élu, d'agir comme chef de la République. Le Dail Eireann, dit-il, représente la République et rien autre chose. La paix n'a pas été établie par le traité, continua-t-il, car la lutte pour la République va se poursuivre.

"Cette assemblée, a ajouté M. de Valera, n'a pas le droit de céder ses pouvoirs tant qu'elle sera établie comme un gouvernement républicain."

Charles Burgess, parlant ensuite, a dit que Griffith avait manqué à sa parole en signant un traité avant de soumettre le document dans son entier au cabinet irlandais. "Onches que soient les raisons qu'allègue maintenant Griffith, je m'oppose à son élection", dit-il.

Répondant aux interpellations de l'opposition, Griffith dit que s'il était élu il verrait à donner effet au vote constitutionnel du Dail en exécutant les termes du traité.

M. de Valera insista pour obtenir une réponse précise à sa question, et savoir si Griffith se comporterait comme le chef de la République.

"La République d'Irlande, a répondu Griffith, continuera d'exister tant que l'Etat libre n'aura pas vu le jour et il y aura occasion de poser la question devant l'électorat.

Griffith a rappelé que le Dail approuve le traité et que ce dernier doit être mis en vigueur. Donc, a-t-il ajouté, il nous faut un gouvernement provisoire.

Les courtiers en obligations

Québec, 10. — L'Association des banquiers en obligations de la province de Québec a tenu une assemblée, ce matin, à onze heures, dans l'édifice de la Chambre de commerce, pour l'élection de ses officiers et de ses directeurs. M. L.-G. Beaulieu, de Montréal, a été élu président, M. René Dupont, de Québec, premier vice-président, et M. J



Page du Foyer

Au miroir

Une sonatine, qu'une enfant jouait tout à l'heure, m'a fait retrouver mes douze ans. Je les ai revus, vivants, avec une figure et des gestes. C'était une petite fille brune, au visage rond, aux cheveux courts et qui, devant un miroir, fixait le noeud de sa coiffure. Elle se regardait beaucoup, de façon à ce que cette image d'elle se fixe peut-être en sa mémoire, comme en un cadre appendu. Elle avait une jupe à plis plats, un corsage matelot crème, garni d'ancre de soie rouge. Ah ! ces ancras, quel rêve ils avaient réalisé quand, la première fois, elle les avait arborés.

Elle se regardait, coquette sans le savoir, s'aimant un peu, et elle s'animait, se penchait, se souriait. Elle prenait une glace à main, et longtemps, la tête en arrière, glissant le regard entre les cils, s'examinait, comme elle aurait examiné une étrangère. A la fin, elle faisait

la moue; les défauts de son visage lui apparaissaient et elle se rappelait les figures plus parfaites de quelques unes de ses compagnes. Et elle aurait voulu tout avoir, être la première, la plus belle, la plus fine, tout conquérir, tout prendre dans cette mystérieuse vie qui s'en venait.

C'était à quatre heures, rentrant du couvent, seule dans la chambre où elle montait lasser ses cheveux que cette petite fille s'exerçait ainsi à s'apprécier !

Et soudain montait la voix de sa maman qui appelait: "Oh ! ma petite fille, ta pratique, descend vite !"

Lâchant tout, sautant à pieds joints dans le grand escalier, puis tout de suite installée au piano, elle attaquait alors résolument cette sonatine de Dussek qu'une enfant jouait tout à l'heure....

Michelle Le NORMAND.

La bonne cuisine

Pralines à l'écarlate. — Passez des amandes mondées à l'eau bouillante, faites fondre dans un peu d'eau une demi-livre de sucre, puis mettez-y le même poids d'amandes douces schalées. Laissez-les cuire tout le sucre, puis disposez-les sur un tamis.

Faites cuire du sucre au "gros lissé" et colorez-le avec 15 grammes de cochenille dissoute dans très peu d'eau. Versez-y les amandes, puis mettez au feu jusqu'à ce qu'il ne reste plus de sucre dans la bassine. Avec une cuillère de bois remuez sans discontinuer, puis laissez refroidir sur un tamis et saupoudrez de sucre en poudre.

Crème glacée à la vanille. — Préparez une crème à la vanille, comme pour les oeufs à la neige; versez cette crème dans une sorbetière que vous placez sur la glace dans un seau en bois et ajoutez à la glace du sel gris pour aider à la congélation. Il faut 800 grammes de glace pour 100 grammes de sel. Entourez la sorbetière de glace pilée et de sel et fermez-la avec son couvercle. Prenez l'anse de ce couvercle et tournez la sorbetière de droite à gauche pendant sept à huit minutes.

Ouvrez-la et détachez, avec la spatule, les parties de crème prises attachées aux parois et battez le tout avec la spatule. Remettez le couvercle et recommencez l'opération jusqu'à ce que votre glace soit complètement prise; servez dans des verres à glace ou mettez dans un moule uni ou à côtes que vous posez sur de la glace. Au moment de servir, trempez le moule une minute dans l'eau bouillante et renversez sur un plat garni d'une serviette.

Gâteau mousseline. — Prenez trois oeufs, 125 grammes de sucre en poudre, 60 grammes de fécule de pommes de terre et deux cuillerées d'eau de fleurs d'orange, battez les oeufs en neige, mélangez tous ces ingrédients et versez la composition obtenue dans un moule beurré que vous mettez au four pendant une demi-heure.

Flan à la fleur d'orange. — Prélevez, sur le lait du petit déjeuner, quelques cuillerées de lait et toute la crème, mélangez-y trois cuillerées de farine bien pleines, 60 grammes de beurre que vous aurez fait fondre au bain-marie et une pincée de sel. Quand la pâte est bien faite, laissez-la reposer, étendez-la dans la tourtière beurrée et mettez cuire au four. Quand la pâte est cuite, sortez-la du four et versez dessus une crème ainsi faite: délayez une cuillerée de farine dans du lait sucré et bien parfumé d'eau de fleurs d'orange, puis faire cuire dix minutes en tournant; ajoutez un oeuf quand la bouillie sera

refroidie.

Quand la crème est versée sur la

pâte, faire dorer au four.

Gâteaux de riz au caramel. — Faites

bouillir le lait, ajoutez le riz et

cuitez très doucement pendant deux

heures environ. On peut le cuire à

l'eau pendant une heure et demie,

puis ajouter peu à peu du lait et

continuer la cuisson. Ce procédé

rend le gâteau moins lourd à digé-

rer. Sucrez, parfumez à la vanille,

au zeste de citron ou à la fleur d'o-

range, selon le goût. Ajoutez deux

ou trois jaunes d'oeufs (selon la

grossesse du gâteau), battez les

blancs en neige, mélangez complé-

tement et versez dans un moule en-

duit partout de ce caramel: huit à

dix morceaux de sucre cuits dans

un demi verre d'eau, devenu blond

foncé. Mettez au four pendant une

demi-heure.

Lorsque le gâteau est cuit, retirez-

le et attendez, pour le démouler,

qu'il soit un peu refroidi; renversez-

le dans un plat ou dans un compo-

tiotier et accompagnez-le d'une crème,

au même parfum que le gâteau,

comme celle des oeufs à la neige.

Vous pouvez aussi le cuire dans

un moule beurré partout et parsemé

de mie de pain très fine ou de cha-

pelure jaune.

On fait de même le gâteau de se-

moule.

Conseils pratiques

Pour purifier l'haleine. — Le

mauvais goût ressentit le matin en

s'éveillant provient d'un mauvais

fonctionnement de l'estomac ou

d'une dentition défectueuse. Il faut

donc surveiller attentivement les

digestions et prendre le plus grand

soin de ses dents. Ces dernières

doivent être soigneusement net-

toyées matin et soir.

Les personnes faibles, malades,

ont souvent l'haleine impure; en ce

cas, il convient de redonner de la

vigueur ou de combattre la maladie;

on ne peut obtenir un bon résultat

si on ne commence pas par combat-

ter d'abord la cause de cette réelle

infirmité.

Pour détruire les mauvaises

odeurs qui inspirent tant de répul-

sion, on peut:

10. Faire une légère infusion de

feuilles de noyer et dans un verre

de cette infusion ajouter 2 grammes

de chlorate de potasse et se garga-

riser plusieurs fois par jour. Em-

ployer tiède et faire chauffer au

bain-marie;

20. Faire une infusion de feuilles

de sauge et dans un verre de cette

infusion ajouter un gramme de

sonde. Employer comme ci-dessus;

30. Sucre deux ou trois pastilles

de menthe, pas plus;

40. Quelques gouttes d'alcool de

menthe dans un verre d'eau tiède

donnent aussi de bons résultats. On

obtient une haleine fraîche et fort

agréable en mâchant de la racine

d'iris qui en même temps raffermi

les gencives.

Ne pas différer de voir le den-

tiste, si la dentition laisse quoi que

ce soit à désirer, veiller à la consti-

tuition.

Pensées choisies

Celui qui est maître de l'éducation

peut changer la face du monde.

Leibniz.

En donnant à l'homme pour fin

la vie terrestre, de ce qui n'est

que la souffrance, en fait le déses-

poir.

Victor Hugo.

C'est un assemblage monstrueux

qu'une grande autorité et une volon-

té chancelante.

S. Bernard.

La seule force contre l'horreur

naturelle qu'inspire la mort, c'est

d'aimer au delà.

Mme Swetchine.

Marcel Rubert

Jendi prochain, le 19 janvier,

Marcel Rubert, le petit prodige de

la harpe, donnera un concert à

Montréal, accompagné par sa soeur,

Mlle Yvonne Hubert, premier prix

de piano du Conservatoire nation-

al de Paris. Marcel Rubert n'est

agé que de 15 ans. Il a obtenu en

1919, le second prix de violoncelle

et en 1920, alors qu'il n'avait pas

encore 14 ans, le premier prix au

Conservatoire national de Paris.

C'est dire immédiatement le talent

extraordinaire de ce jeune ar-

ti, après une triomphale tournée

en France, vient pour la première

fois en Amérique et inaugurera sa

tournée en donnant un concert à

Montréal. Ce jeune Français a vu

la tout d'abord se faire connaître

des Français d'Amérique. Il n'a pas

eu tort, car les Français d'Améri-

que lui feront fête comme les Fran-

çais de France.

Le concert ici sera sous le pa-

tronage des étudiants de toutes les

facultés de l'université de Montréal

qui s'occupent activement de l'or-

ganisation. L'impresario, M. Ber-

nard Laberge, a promis de donner

une partie des recettes de la soirée

à l'oeuvre éminemment canadienne

et française du collège de Gravel-

bourg. Les billets pour cette soirée

du 19 courant sont en vente chez

Archambault et chez Lindsay.

(Communiqué)

Conservatoire Lassalle

Aujourd'hui a lieu la réouverture

des cours du conservatoire Las-

salle, à l'Ecole technique, rue Sher-

brooke-ouest, à 8.15 heures.

On peut encore se faire inscrire

pour les cours qui auront lieu jus-

qu'au mois de juin.

Léo-Pol Morin

Le pianiste canadien-français

Léo-Pol Morin viendra à Montréal

à la fin de janvier. Il doit s'embar-

quer le 20 pour le Canada. Il don-

nera ici une série de concerts. Le

premier sera donné à Montréal mé-

me, sous la direction de l'impres-

ario Bernard Laberge, vers la fin de

janvier ou le commencement de fé-

vrier. La date en sera prochainement

annoncée.

(Communiqué)

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES CORDONNIERS

Demain soir, grande assemblée

du syndicat catholique et national

des travailleurs en chaussure. On

procèdera à l'élection des officiers

et de l'agent d'affaires. M. Gilbert

Leclair, ex-agent d'affaires et ex-

président de la Fédération cana-

dienne des cordonniers présidera

cette assemblée. Leclair est un

pionnier de l'organisation nation-

ale et il est connu très avantageu-

sement dans le métier.

Le syndicat des cordonniers a

terminé heureusement le dernier

trimestre de l'année en s'affiliant

au conseil central des Syndicats

catholiques de Montréal. Il a ressenti

de ce fait une impulsion vigoureuse

et le nombre de ses membres

s'est accru de beaucoup. Demain

soir, sera la grande lettre du che-

valier Pierre Beaulé de Québec, cordon-

nier-machiniste de son métier

et président de la Confédération des

travailleurs catholiques du Canada.

M. J. B. Beaudoin et M. C. Bernier

assisteront à cette assemblée.

SYNDICAT DU TRAMWAY

Ce soir, salle des Syndicats

catholiques, 3-est, rue Craig, réunion

régulière du syndicat catholique et

national des employés de tramway.

La question importante sera l'or-

ganisation définitive et les rap-

ports du comité du euech-concert

qui doit avoir lieu, à la salle de

l'Assistance publique, le 17 février

prochain. Les billets s'envoient ra-

pidement et les cadeaux sont nom-

breux. Il y aura des billets en vente

à la salle.

CERCLE LEON XIII

Demain soir, mercredi, salle des

Syndicats catholiques, 3-est, rue

Craig, assemblée du cercle Léon

XIII. Il y aura continuation de la

discussion sur le contrat de travail.

Tous les ouvriers sont invités. La

réunion n'a pas lieu jeudi, car la

salle n'est pas disponible ce soir-là.

CORPORATION OUVRIERE

Demain soir, salle de la C.O.C.,

15ème avenue, assemblée du conseil

général de la Corporation ouvrière

catholique de Lachine. Cette cor-

poration ouvrière est en voie de se

modifier en conseil central sur le

même modèle que celui de Mon-

tréal. La question sera discutée à

cette assemblée à laquelle doivent

assister tous les membres.

SYNDICAT DES MENUISIERS

Le syndicat catholique et national

des charpentiers-menuisiers se

réunit ce soir, à la salle Tremblay,

1597, Ste-Catherine-est. On fera

l'élection des différents comités.

On discutera aussi les termes du

contrat de travail à être présenté

au Bureau de l'Exchango. M. G. Gau-

thier, dont il a été question dans

cette chronique sera présent.

M. B. Binette, nouvel organisateur

LA VIE SPORTIVE

LE NATIONAL et le STE-ANNE ONT ETE VICTORIEUX HIER SOIR

L'équipe canadienne-française a triomphé des Universitaires tandis que les Irlandais ont défait les collégiens de Loyola — Deux joutes fort intéressantes à l'aréna Mont-Royal.

Le club Sainte-Anne a pris la tête de la ligue de hockey de la Cité en triomphant, hier soir, du Loyola par un résultat de 4 à 2 dans la première joute inscrite au programme de la ligue du président Larose, à l'aréna Mont-Royal. Dans la deuxième partie le National a défait les étudiants du McGill par un résultat de 3 à 2 après une lutte contestée au possible. L'assistance aux joutes d'hier soir était assez nombreuse et les spectateurs ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux joueurs à chaque fois qu'un beau coup était fait.

Quoique la glace n'était pas en très bonne condition à cause du temps doux le jeu fut assez rapide et nos amateurs ont fait de leur mieux pour faire triompher leurs couleurs.

Dans la première partie les Loyola firent excellente figure et dans les deux premières périodes les collégiens tinrent tête à leurs adversaires. Dans la dernière période les Irlandais se lancèrent résolument à l'attaque et après s'être assurés l'avantage ils se replièrent sur la défense afin de pouvoir conserver leur avantage. King et Sauvé, du Loyola, se montrèrent très rapides mais ils furent faibles dans leurs lancers.

La deuxième partie fut fort intéressante et les Universitaires ont donné du fil à retordre aux Violet et Blanc. Ils prirent l'avantage au début en enregistrant leurs deux points mais Pelletier égala le résultat et Gauthier compta le dernier point de la soirée quelques minutes avant la fin de l'engagement initial.

Les deux autres périodes furent excessivement contestées et les amateurs ont vu du beau hockey. Les avant-attaquants sans relâche mais les défenses ne faiblirent pas. Les deux gardiens de buts furent aussi appelés à faire des arrêts difficiles.

Pelletier et Desbiens se sont fort distingués pour le National et McGill ainsi que Gellery ont joué une grosse partie pour les Universitaires.

Alignement des équipes:
PREMIERE PARTIE
Loyola Buts Ste-Anne
Coble défenses Penny
Shibley défenses Springgins
McMahon défenses Davins

BARRIAULT contre THOMAS; GIRARDIN vs JOE BURNS

Ces deux combats qui se sont disputés ce soir au théâtre Saint-Denis devaient être contestés et intéressants — Deux préliminaires entre boxeurs locaux.

C'est ce soir qu'aura lieu au théâtre Saint-Denis la séance de boxe organisée sous les auspices du Club Sportif international et le programme à l'affiche comporte des rencontres entre pugilistes bien connus et ces batailles devraient être intéressantes et contestées.

Le combat principal mettra aux prises Frank Barriault et Jack Thomas tandis que la semi-finale alignera Georges Girardin et Joe Burns. Il y aura également deux autres batailles au programme. Comme lever de rideau Kid Spunk fera face à Young Jimmy Britt puis viendra ensuite Vincent McEwen contre Harry Jones.

Naturellement, c'est l'assaut Thomas-Barriault qui fait le sujet de toutes les conversations et voilà deux boxeurs que les amateurs ont hâte de voir aux prises. On a rarement vu une si grande rivalité entre deux pugilistes, qui sont pour ainsi dire des nôtres et les commentaires leur leur train.

Barriault semble le gros favori et l'analyse de son record ainsi que celui de son adversaire indique

King avant Duncan
Sauvé avant McPherson
Valeis centres Jopp
Substituts: Ste-Anne, Arnold, Sullivan, Gilbert; Loyola, Valeis, Brady, McDonald, Lenny, Taylor.
Arbitres: Jimmy Gardner et Bert Corbeau.

SOMMAIRE
Première période.
Pas de point.
Deuxième période.
1—Ste-Anne, Davins . . . 1.90
2—Loyola, Sauvé . . . 10.00
3—Ste-Anne, Sullivan . . . 4.00
Troisième période.
4—Ste-Anne, Arnold . . . 3.00
5—Ste-Anne, Springgins . . . 3.00
6—Loyola, King . . . 4.00

DEUXIEME PARTIE
Université National
Dooner buts Gervais
Gully défenses Lahue
Hughes défenses Desbiens
Honey avant Pelletier
Lynch avant P. Lamarre
Lynch centres A. Lamarre
Substituts: Université McGill, Diod, Toss et Thompson; National, P. Gauthier, G. Contant, E. Contant.
Arbitres: Jimmy Gardner et Bert Corbeau.

SOMMAIRE
Première Période
1—Université, Hughes . . . 4.00
2—Université, McGill . . . 2.00
3—National, Pelletier . . . 2.40
4—National, Pelletier . . . 4.00
5—National, Gauthier . . . 1.30
Deuxième période
Pas de point.
Troisième période
Pas de point.

POSITION DES CLUBS
G. P. P. C.
Ste-Anne . . . 2 0 11 5
National . . . 1 1 7 7
Loyola . . . 1 1 7 8
Westmount . . . 1 0 5 2
Victoria . . . 1 0 7 1
M.A.A.A. . . . 0 1 2 5
Shamrock . . . 0 1 1 7
U.A.A.A. . . . 0 2 5 10

Prochaines joutes, jeudi, 12 janvier: Westmount vs Victoria; M.A.A.A. vs Shamrock.

secrétaire, A. Racicot, 80, rue Cherrier, le ou avant le 17 janvier.

Voici le programme à l'affiche lors du carnaval de Sorel:

SENIOR
100 vgs, 120 vgs, obstacles; 220 vgs; 440 vgs, 880 vgs, 1 mille.

JUNIOR
100 vgs, 220 vgs, 440 vgs, 880 vgs, 1 mille.

OUVERT
Marche de 3 milles en costume de club.

au National le 20 janvier

Eugène Brosseau a annoncé, hier, qu'il est à l'organisation avec le concours de Marcel Champagne, une séance de lutte et de boxe pour le 20 courant à la Palestre de la rue Cherrier. Cette soirée permettra aux membres du National de voir ceux qui porteront les couleurs de l'association lors des prochains tournois, qui seront disputés cet hiver à la M. A. A.

Record établi

au National

Jouant contre les meilleurs joueurs d'échecs de Montréal, samedi à la palestre du National, rue Cherrier, le champion des Etats-Unis, M. Frank J. Marshall a établi un record mondial qui restera probablement longtemps sans égal. Le maître conduisit simultanément le chiffre fantastique de 156 parties. Nos bons amateurs ont pris part à cette lutte mémorable, et malgré la qualité incontestable d'un très grand nombre d'adversaires, le maître n'a perdu que huit parties, en annulant vingt et une et terrassant cent vingt-sept adversaires.

MM. Geo. Falconer, J. L. Blanchard, A. P. Beauchemin, E. B. Kirkham, W. A. Rawlings, G. Gaudet, A. Nuremburg et A. Garelick sont les heureux gagnants.

Les joueurs suivants obtinrent la nullité: N. Enzer, H. Willings, Dr W. Winfrey, A. Cartier, C. A. Robacheau, L. Prince, C. German, Jos. Sawyer, J. R. Orton, W. Rawlings jr., Jos. Archambault, H. Lidsky, H. Bertrand, A. Forest, N. Bombach, Dr A. Saint-Pierre, D. Gonzales, H. Swartz, T. Gowan, R. Beaudry, Geo. Marchal.

Lynch bat Wallace

Philadelphie, 10. — Joe Lynch, ancien champion du monde des poids coq, a triomphé aux points de Patsy Wallace, de Philadelphie, dans un combat de huit rondes disputé ici, hier soir. Lynch a remporté la victoire par une forte marge. Lynch pesait 120 livres et son adversaire, 117 1/2.

Les séries de la classe "A" de la M. B. A.

Les parties d'hier soir ont donné les résultats suivants:
National Violet.
Croate . . . 155 158 169—482
Meril . . . 200 166 151—517
Suarez . . . 181 180 147—508
Brassard . . . 157 175 135—467
Desautel . . . 214 182 185—581

Totaux . . . 907 861 787—2555
Canadien.
Bryson . . . 171 168 159—498
Plante . . . 167 203 188—558
Foucher . . . 210 192 225—627
Talbot . . . 124 188 148—460
Labbé . . . 179 178 171—528

Totaux . . . 851 929 891—2671
Simmons.
L. Dalpe . . . 147 173 163—483
Lafranchise . . . 150 164 129—443
Laplanche . . . 147 177 174—498
Dalpe . . . 197 202 178—577
Sanguinet . . . 156 209 214—579

Totaux . . . 797 925 858—2580
Bessner.
Mahoney . . . 200 192 151—543
Fabrett . . . 179 158 167—504
Wenfield . . . 168 175 161—504
Covette . . . 152 153 . . . 307
Mann . . . 191 167 181—531
Bessner . . . 191 167 171—531

Totaux . . . 890 849 831—2570

Dans la ligue des Brasseries

Molson Blanc.
Connley . . . 125 92 123—340
Desjardins . . . 97 167 150—414
Hyland . . . 151 144 154—449
Barrette . . . 90 162 108—360
McCauley . . . 127 117 214—458

Totaux . . . 590 582 749—2021
Dawes Rouge.
Hayers . . . 105 204 118—427
J. B. Thomson . . . 158 144 114—416
A. F. Thomson . . . 191 121 138—448
Kerr . . . 178 157 128—461
Grant . . . 130 139 183—452

Totaux . . . 762 765 677—2204
Molson XXX.
Caron . . . 148 165 123—436
Barrette . . . 110 145 191—446
Bibeau . . . 149 115 161—425
White . . . 169 167 131—467
Madison . . . 189 144 147—480

Totaux . . . 765 736 753—2254
Garage.
St. Aubin . . . 149 132 172—453
Leduc . . . 120 147 117—384
Crawford . . . 189 173 166—528
Sheppard . . . 120 124 131—375
Dufour . . . 98 106 120—324

Totaux . . . 676 682 706—2064
Dawes Noir.
Moreau . . . 139 161 157—477
Turner . . . 149 112 121—382
Carl . . . 120 166 170—456
Humphrey . . . 135 146 168—449
Lachance . . . 170 173 151—494

Totaux . . . 733 758 767—2258
Dow.
Hughes . . . 141 148 116—405
Birmingham . . . 145 171 161—477
Parent . . . 174 132 150—456
McCarthy . . . 128 146 199—473
Fabas . . . 137 176 137—450

Totaux . . . 725 773 763—2261
POSITION DES CLUBS
G. P. P. C.
Dawes Noir . . . 36 9 800
Molson XXX . . . 29 13 690
Dow . . . 30 15 666
Usines . . . 27 15 643
Dawes Rouge . . . 14 28 333
Garage . . . 15 30 333
E. Kers . . . 11 25 305
Molson Blanc . . . 8 34 190

La Vieillesse
SALON ST-ANNE-DE-LORE



BOTREL

Le célèbre Barde Breton se servira du piano

PRATTE

lors de son unique Concert à Montréal

le 16 janvier 1922

au THEATRE SAINT-DENIS

La Vieillesse
SALON ST-ANNE-DE-LORE

BOTREL

LE CELEBRE BARDE BRETON Billets en vente chez C.-W. Lindsay limitée et Archambault.

Dir: LOUIS-H. BOURDON

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1921

LACHINE
De la Côte St-Paul, service de 10 minutes à partir de 5.05 a.m.

De la Place d'Armes (bureau de poste) service de 10 minutes de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.

20 minutes de 8.00 a.m. à 4.20 p.m.
10 minutes de 4.20 p.m. à 7.00 p.m.
20 minutes de 7.00 p.m. à 12.00 a.m.
40 minutes de 12.00 a.m. à 12.40 a.m.

Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m.

De Lachine (Stony Point), service de 10 minutes de 5.30 a.m. à 8.30 a.m.

20 minutes de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
10 minutes de 4.30 p.m. à 7.07 p.m.
15 minutes de 7.07 p.m. à 12.07 a.m.

Dernier tramway de Lachine à 12.07 a.m.

De Montréal-Nord: 10 minutes de 5.45 a.m. à 8.45 a.m.

15 minutes de 8.45 a.m. à 4.45 p.m.
10 minutes de 4.45 p.m. à 7.15 p.m.
15 minutes de 7.15 p.m. à 11.45 p.m.

Dernier tramway de Montréal-Nord à 11.45 p.m.

De Montréal-Nord à Ahuntsic seulement: 15 minutes de 12.00 p.m. à 12.30 p.m.

20 minutes de 12.30 p.m. à 12.50 a.m.
30 minutes de 12.50 a.m. à 1.30 a.m.

Dernier tramway de Montréal-Nord à 1.30 a.m.

ST-LAURENT CARTIERVILLE
Des avenues Mont-Royal et du Parc, service de 10 minutes de 5.00 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 7.45 a.m.
15 minutes de 7.45 a.m. à 4.15 p.m.
10 minutes de 4.15 p.m. à 6.40 p.m.

15 minutes de 6.40 p.m. à 9.00 p.m.
30 minutes de 9.00 p.m. à 1.00 a.m.

Dernier tramway pour Cartierville à 1.00 a.m.

De Cartierville, service de 15 minutes de 5.45 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
15 minutes de 8.30 a.m. à 5.00 p.m.
10 minutes de 5.00 p.m. à 7.30 p.m.

15 minutes de 7.30 p.m. à 9.45 p.m.
30 minutes de 9.45 p.m. à 1.45 a.m.

Dernier tramway pour Cartierville à 1.45 a.m.

BOUT DE L'ILE
De Lasalle et Notre-Dame: 60 minutes de 5.00 a.m. à 12.00 p.m.

Du Bout de l'île: 60 minutes de 6.00 a.m. à 1.00 a.m.

TETRAULTVILLE
De Lasalle et Notre-Dame: 15 minutes de 5.00 a.m. à 6.00 a.m.

30 minutes de 6.00 a.m. à 3.40 a.m.
15 minutes de 3.40 a.m. à 7.45 p.m.
30 minutes de 7.45 p.m. à 12.00 a.m.

POINTE-AUX-TREMbles (par Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 4.00 p.m.

15 minutes de 4.00 p.m. à 6.45 p.m.
15 minutes de 6.45 p.m. à 7.30 p.m.
20 minutes de 7.30 p.m. à 12.10 a.m.

30 minutes de 12.10 a.m. à 1.40 a.m.

Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.40 a.m.

Dernier tramway de la Pointe-aux-Trembles à 2.10 a.m.

De 7.00 a.m. à 8.45 a.m. et de 5.15 à 6.15 p.m.—trains supplémentaires à la Place d'Armes et de la Place d'Armes.

VENTE DE JANVIER chez Fairweathers

L'Événement Commercial sans Précédent

DEMAIN - Mercredi

Nous offrirons des occasions d'économiser de l'argent qui seront grandes comme le magasin dans leur étendue. Bien que nous cotions des prix sur un nombre d'offres, cette merveilleuse vente n'est pas limitée à tout rayon ou à tout article dans notre magasin mais comprend tout notre assortiment régulier de vêtements et fourrures. Chaque vêtement ou article est de la qualité Fairweathers et porte notre garantie.

Ne Manquez pas ces Aubaines de Mercredi

COSTUMES

Réguliers jusqu'à \$47.95
\$90.00
Réguliers jusqu'à \$69.95
\$175.00

MANTEAUX

Réguliers jusqu'à \$39.95
\$73.50
Réguliers jusqu'à \$57.95
\$175.00

ROBES

pour toutes occasions

Réguliers jusqu'à \$33.95
\$90.00
Réguliers jusqu'à \$54.95
\$150.00

BLOUSES

Styles de fantaisie et modèles originaux

Réguliers jusqu'à \$12.95
\$40.00
Réguliers jusqu'à \$9.95
\$27.50

Manteaux Anglais

Le vêtement idéal et utile.

Réguliers jusqu'à \$41.95
\$80.00

CHANDAILS

Réguliers jusqu'à \$7.95
\$21.00

KIMONOS

Réguliers jusqu'à \$12.95
\$20.00

BLOUSES

Réguliers jusqu'à \$7.95
\$22.50

Sous-Vêtements en Coton

Réguliers jusqu'à \$1.95
\$4.00
Réguliers jusqu'à \$4.95
\$11.50

CHAUSSURES

Réguliers jusqu'à \$3.95
\$14.00
Petites pointures seulement
Toutes les pointures. Jusqu'à \$8.95
\$18.50

BRASSIERES

Réguliers jusqu'à \$1.29
\$2.50
Réguliers jusqu'à \$2.95
\$6.00

Sous-Vêtements en Soie

Réguliers jusqu'à \$3.95
\$8.00
Réguliers jusqu'à \$6.95
\$13.50

CORSETS

Réguliers jusqu'à \$2.95
\$8.00
Réguliers jusqu'à \$6.95
\$15.00

CHAPEAUX

Réguliers jusqu'à \$6.95
\$27.50
Réguliers jusqu'à \$9.95
\$30.00

GANTS

Gants-gantelets en cape. \$4.00 \$1.95
En mocha gris . . . 2.00 .95
En chamoulette Duplex . . . 2.00 .95
Gants-gantelets en chamoulette . . . 2.50 1.10
En suède noir . . . 2.00 .95
Dans les petites pointures seulement.

BAS

Bas mélange . . . \$1.25 .69
Bas en laine . . . 1.50 .95
Bas en laine . . . 3.00 \$1.95
Bas en soie . . . 2.25 1.75
Bas en laine avec flèches. 2.25 1.69
Bas en soie . . . 18.00 8.95

Fourrures Fairweathers

\$ 75.00—Garniture en Hermine . . . \$ 37.50
\$100.00—Etoiles en renard blanc . . . \$ 57.50
\$ 85.00—Manchons en renard blanc . . . \$ 42.50
\$150.00—Garniture en renard canari . . . \$ 67.50
\$125.00—Etole en renard noir et blanc . . . \$ 57.50
\$110.00—Echarpes en renard bleu . . . \$ 57.50
\$125.00—Garniture en opossum brun . . . \$ 67.50
\$100.00—Garniture en écureuil brun . . . \$ 57.50
\$175.00—Echarpe en renard bleu naturel . . . \$117.50
\$600.00—Dolman en Seal Nutria . . . \$367.50
\$125.00—Etole-châle en taupe et écureuil gris . . . \$ 67.50
\$ 35.00—Tour de cou en moleskine, se croisant . . . \$ 18.75
\$ 60.00—Manchons en moleskine . . . \$ 37.50
\$ 35.00—Echarpe en renard croisé . . . \$ 87.50
\$ 90.00—Belle écharpe en renard-martre . . . \$ 59.75
\$ 72.50—Garnitures en renard japonais . . . \$ 39.50
\$ 75.00—Garnitures en putois blanc . . . \$ 42.50
\$ 70.00—Garniture en blaireau naturel . . . \$ 39.50
\$125.00—Etoiles en renard noir . . . \$ 67.50

FAIRWEATHERS LIMITED

485-487, rue Ste-Catherine Ouest

Vous ne cherchez dans les journaux que des annonces? Le Devoir n'est pas votre affaire. Vous voulez trouver de quoi vivre? Lisez le Devoir. Un mois, 50 sous; un an, \$6.

Sprague Cleghorn devra s'amender

Ottawa, 10. — Le "Citizen" d'Ottawa, dans son édition de ce matin, écrit: "Sprague Cleghorn, point du Canadien, devra cesser ses tactiques brutales ou se retirer de la ligue Nationale. Le président Calder était présent à la joute de samedi dernier à Montréal entre les Sénateurs et le Bleu-Blanc-Rouge alors que Cleghorn s'est appliqué à maltraiter les équipiers de la capitale et particulièrement Georges Boucher, Benedict, Frank Nighbor et Eddie Gerrard. Les officiers du club Ottawa ont attiré l'attention du président sur la conduite de Cleghorn et il a déclaré qu'il attendrait le rapport de l'arbitre Smeaton avant de prendre aucune décision.

M. Calder a déclaré au secrétaire Gorman qu'il ne tolérerait pas une répétition des attaques disgracieuses contre les joueurs de la capitale et il a ajouté qu'une lettre avait été écrite à Cleghorn lui disant que s'il ne respectait pas les règlements et que s'il ne se limitait pas à jouer au hockey dans les autres joutes de la saison qu'il serait banni pour toujours de la ligue Nationale de la ligue de la Côte du Pacifique et de la ligue de l'Ouest du Canada.

L'IRLANDE

La présidence de la république

LE DAIL DECIDE DE NE PLUS REELIRE M. DE VALERA PAR UN VOTE DE 60 VOIX CONTRE 58 — ON PARLE DE M. GRIFFITH COMME SON SUCCESSEUR.

Dublin, 10. — L'Irlande était sans gouvernement, hier soir. Eamon de Valera a donné sa démission comme président et le Dail Eirann a refusé de le réélire à ce poste, par un scrutin de 60 voix contre 58.

M. de Valera a clairement déclaré que tous les membres de son ministère, qu'ils eussent voté pour ou contre le traité, auraient cessé d'être en fonction avec lui.

Afin qu'il n'y eût pas de doute, William Cosgrave, ministre du gouvernement local qui, tous les jours, envoyait des lettres de son département au Dail Eirann, a demandé si tout cela devait arrêter. De Valera a répondu qu'il devait arrêter jusqu'à ce que les successeurs des anciens ministres aient été choisis.

Le vote à propos de la réélection de de Valera a été douteux jusqu'à ce que les chiffres aient été annoncés. Les députés de Londres étaient divisés, quatre votant contre de Valera et un, Robert C. Barton, en sa faveur.

M. de Valera lui-même s'est abstenu de voter tandis que Liam Baisie, député de la ville de Cork, déclara lorsqu'il fut l'appel de son nom, qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité de plonger l'Irlande dans la guerre civile.

On applaudit la nouvelle du résultat. Collins et Griffith ont été prompts à rendre des hommages d'admiration à M. de Valera. Tout l'assemblée s'est levée et a applaudi.

Un passage important de la dernière déclaration de M. de Valera fut lorsqu'il dit que tout propos de guerre fratricide était un non-sens. Le peuple irlandais sait se conduire.

Le président après sa défaite conseilla à ses adversaires de nommer un président à sa place et de laisser ce président nommer ses propres ministres. Il accepta la défaite de bonne humeur et s'engagea à appuyer le nouveau gouvernement tant qu'il suivrait la route de l'indépendance.

Il a déclaré que ses raisons pour consentir à une motion en faveur de sa réélection étaient les mêmes que celles qui lui avaient fait refuser d'aller à Londres, son intention étant de garder une réserve dans les intérêts de la république irlandaise, derrière les hommes qui étaient en contact avec les ministres anglais.

Il devint bientôt évident que les partisans du traité n'étaient pas pressés de présenter de nom pour la présidence. Richard Mulcahy, chef de l'état-major, rappela que le Dail avait longtemps existé sans président. Eventuellement, Michael Collins présenta une motion qu'il n'avait pu présenter comme amendement à la motion pour la réélection de de Valera, que le Dail demanda à Arthur Griffith de former un gouvernement provisoire.

Ceci ne réussit pas à éclaircir la situation et M. de Valera continua à demander que l'on agisse constitutionnellement et que la république continue à exister. Il s'objecta à tout gouvernement alternatif qui supprimerait le Dail et déclara que si la république était abandonnée, lui et ses partisans sortiraient.

La déclaration de M. de Valera à l'effet qu'il consentait à appuyer le nouveau gouvernement, si cela ne comportait aucun sacrifice de principe et son autre déclaration, que lui et ses associés étaient prêts à appuyer le nouveau gouvernement, s'il avait besoin d'aide contre tout ennemi étranger, ont été longuement applaudies. Le commandant McKeown fit remarquer que les discours de M. de Valera étaient le plus diplomatique qu'il eût prononcés.

Cependant, les paroles de M. de Valera ne furent pas écoutes par plusieurs de ses partisans républicains. Mlle MacSwiney, Liam Mellows, David Kent et autres se montrèrent déterminés à lutter pour la cause républicaine. Mlle MacSwiney a été particulièrement violente dans ses menaces contre toute tentative du nouveau gouvernement provisoire d'adopter le tricolore républicain comme drapeau du nouvel Etat libre.

M. Collins crut que l'on pouvait convoquer un parlement pour ratifier le traité par le sud de l'Irlande, en comprenant les quatre représentants de Trinity College. On pourrait appeler ce parlement le Dail Eirann en attendant que quelque un sachant bien l'irlandais puisse lui trouver un meilleur nom.

On lui a rappelé immédiatement que les représentants de Trinity College ne prêteraient pas le serment républicain.

Finalement, John J. O'Kelly, ministre de l'éducation, a prétendu que la motion de M. Collins était hors d'ordre, qu'il n'en avait pas donné avis. Le président de la Chambre corrobora l'opinion, mais il fit observer que toutes les procédures de la journée étaient hors d'ordre et qu'elles ne pouvaient avoir lieu que par consentement. L'ajournement fut pris à ce matin et M. Collins déclara qu'il donnerait avis de sa motion.

Durant tout le débat M. Collins a démontré qu'il réalisait la possibilité d'un malentendu sur les premières démarches à prendre comme gouvernement provisoire. Il faudra aller à Dublin Castle ne fût-ce que pour constater ce qu'il y a là.

Il a provoqué un rire général en déclarant que l'une des premières choses qu'il faudrait faire serait de rentrer en possession de vingt mille livres sterling dont les autorités anglaises se sont emparées. Il a tiré un parallèle entre leur entrée dans Dublin Castle et l'entrée du général MacReddy, commandant en chef des troupes anglaises, dans Mansion House.

La question des fonds républicains a été discutée au long. En réponse à Harry Boland M. Collins a déclaré que les emprunts faits au nom de la république seraient remboursés d'après les termes, il con-

A CANNES

INVITÉS A DISCUTER

LES DELEGUES SOVIETS ET ALLEMANDS IRONT RENCONTRER LE CONSEIL SUPREME.

Cannes, 10 (S.P.A.) — On a annoncé officiellement, hier, que la Russie serait représentée à la prochaine conférence économique qui aura lieu à Gênes. Cette information est contenue dans un sans-fil reçu par le Conseil suprême avant qu'une invitation formelle ait été envoyée au gouvernement bolchéviste. La promptitude avec laquelle les Russes ont répondu indique combien ils désirent coopérer avec les autres nations aux termes acceptables par les Alliés.

Le sous-comité qui se réunira, aujourd'hui, pour rédiger le texte des invitations pour la réunion de Gênes, a demandé hier soir si une invitation serait envoyée aux pays qui ont déjà exprimé leur intention d'être représentés.

En même temps que la nouvelle de la Russie, on apprenait que la délégation allemande, dirigée par le Dr Rathenau arriverait à Cannes mercredi pour discuter la question des réparations avec le Conseil suprême.

Les experts des réparations et le comité qui s'occupe de la corporation financière internationale ont esquissé leur programme, hier. Les experts des réparations ont décidé que l'Allemagne soit priée de payer 20,000,000 de marks-or en 1922 et au moins une somme égale annuellement. Ces paiements seraient suffisants pour rencontrer l'intérêt d'une série de débentures allemandes au montant de vingt milliards de marks-or qui deviendront ainsi négociables.

Le comité économique a décidé de former une corporation financière capitalisée à 2,000,000 de livres, avec siège social à Londres et un bureau de direction choisi par les compagnies affiliées dans chaque pays intéressé.

Ces pays, y compris les Etats-Unis, organisent des corporations de promotion seulement avec un capital combiné équivalent à 20,000,000 de livres. Ces corporations serviront de médiums pour les transactions de crédit et faciliteront les entreprises privées dans tous les pays où les affaires sont maintenant obstruées par le manque de crédits. Ce plan présuppose l'organisation de compagnies affiliées en Allemagne aussi bien qu'aux Etats-Unis.

Il reste à régler la part de la France des réparations allemandes. M. Briand a demandé au Conseil suprême de lui donner le temps de consulter la commission des finances de la Chambre des députés et ilendra sa réponse probablement aujourd'hui. Le président Millerand a aussi probablement consulté avant que la France accepte financièrement le nouveau projet, dont seulement quelques détails ont été publiés.

La diplomatie a été agréablement surprise d'un cortège de sport et de cérémonies hier, ce qui a grandement facilité le travail des hommes d'Etat. M. Briand et signor Bonomi, premier ministre d'Italie, ont dîné ensemble avec M. Lloyd George. Les trois diplomates ont ensuite joué au golf. M. Briand se rendit à la messe de M. Harvey, ambassadeur américain en Grande-Bretagne, qui s'est blessé dans un accident d'automobile. Pour un M. Lloyd George a rendu visite à M. Harvey. Il a pris ensuite le thé avec M. Briand, après quoi le Conseil Suprême a repris ses séances.

Il semble hors de doute, tant dans les milieux français qu'anglais, que la conférence n'ajournera pas avant qu'un pacte ait été conclu entre la France et la Grande-Bretagne, dominant à la France la sécurité qu'elle a demandée depuis la conférence de la paix. Les milieux français semblaient, ce soir, très satisfaits des perspectives de l'accord qui permettra à la France de faire d'immenses économies dans son armement en faisant disparaître ses prévisions concernant sa voisine.

Un échange de vues concernant l'Asie Mineure se fait entre M. Briand, le marquis de Curzon, ministre des affaires étrangères anglais et le marquis della Torretta, ministre des affaires étrangères italien.

Plusieurs indices portent à croire que la question sera réglée plus facilement qu'on ne croyait. Les Anglais montrant moins d'opposition à traiter avec les partisans de Mustafa Kemal Pacha, chef nationaliste turc.

Dans les milieux bien informés, on dit que l'accord serait sous forme d'une extension de l'accord franco-turc à la Grande-Bretagne et à l'Italie.

M. Jules Tessier

Québec, 10. — A une réunion spéciale du bureau des directeurs de la Caisse d'économie tenue hier, une résolution de condoléances a été adoptée à l'occasion de la mort du président de la Caisse, M. L. P. Sirois.

Le sénateur Jules Tessier a été nommé président et M. Elie Amyot a accepté le poste de vice-président.

sidérerait comme une infraction au traité que d'agir contrairement. Il déclara que son côté, dans son opposition aux adversaires du traité n'avait pas employé un sou des fonds républicains et qu'il espérait que l'autre côté pouvait dire la même chose. En demandant crédit pour l'administration du département des finances, il révéla le fait que les députés du Dail recevaient une compensation pour leurs services.

Il déclara que ses comptes étaient malgré tout le travail dont il avait été accablé, en ordre jusqu'au 1er décembre et que la seule irrégularité consistait d'avoir payé des gages hebdomadaires jusqu'au 1er janvier sans demander l'autorisation du Dail de la façon ordinaire. Il suggéra que les fonds demeurent en dépôt aux mains des syndics actuels, entre autres, Mgr F. Garty, évêque de Killaloe, et M. de Valera.

Lettre de Toronto

LES ÉTRENNES DE TORONTO

LES MUNICIPALITES SE PRONONCENT EN FAVEUR DU RESEAUX HYDRO-ELECTRIQUE MAJGRE L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT. — LE TELEGRAM ET LES K. OF C. — LES ECOLES SEPARÉES.

Toronto, 10. — Chaque nouvelle année apportait auparavant à Toronto le même maire comme cadeau avec un bureau de contrôle répliqué. Cette année la ville-reine a trouvé dans son bus un beau cadeau tout neuf, un contrôleur tout frais et de nombreux échevins fiers de leur nouveau grade et un peu mal à l'aise comme des gamins qui étrennent une paire de bottines. Un seul catholique, M. Gibbons, fait partie du conseil de ville. Une vieille question était en jeu et a été résolue dans l'affirmative. Il s'agit de l'hydro-électrique et pour Toronto en particulier de l'achat d'une ligne qui passera par Bowmanville, située sur le lac Ontario, à cinquante milles de Toronto, et d'une autre qui fera le trajet de Guelph. Le projet entre dans le principe de la propriété municipale et représente des millions de dollars. Le vote a été donné en faveur de ceux qui soutenaient le projet et malgré l'opposition sourde du gouvernement qui ne voit pas d'un bon oeil cette entreprise si sûre et dispendieuse. Ce sont surtout les villes qui votent en faveur du projet et les campagnes qui votent contre.

L'histoire du mouvement remonte à plusieurs années en arrière. Alors que sir James Whitney était à la tête des affaires provinciales et que M. Adam Beck recevait le poste de ministre sans portefeuille dans son cabinet avec la charge de s'occuper du projet de développer le pouvoir fourni par les chutes Niagara. D'abord considéré comme un rêve il ne tarda pas cependant à devenir réalité et la ville de Toronto s'éclaira depuis de longues années avec l'énergie produite par la merveille naturelle qui intéresse de Chateaubriand en Amérique. De nombreuses villes ont imité l'exemple de la capitale, mais le système de tramways ne semble pas donner les mêmes résultats et l'on pense que le fait d'avoir des lignes séparées dans chaque ville nuit au succès général tandis que l'unification de toutes ces lignes amènerait des profits plus réels et rendrait des services plus sensibles.

En plus des villes nommées plus haut, St-Thomas, Ste-Catharines et Hamilton se trouvent comprises dans le réseau, sans compter de multiples municipalités de moindre importance qui ne demandent pas mieux que de voir partager leur taxe pour tout le monde. Le projet d'achat soumis au conseil de la ville et qui a été accepté dans les villes est de faire l'acquisition d'un bloc au nom des municipalités, mais c'est le gouvernement qui en devient l'entrepreneur. Ce que les villes ont en vue, c'est que les profits soient avant tout assez considérables pour que les municipalités en retirent de palpables résultats. Mais le gouvernement, en homme prudent comme il l'est, ne veut pas se faire un nom en se risquant dans cette affaire sur la seule parole de sir Adam Beck, toujours président de la ville de Toronto, qui a allégué qu'il avait de dividendes si se peut fort bien que toute l'entreprise ne soit qu'un vaste bourbier dans lequel la province va s'enliser et le gouvernement se plonger dans un abîme de dettes. C'est pourquoi M. Drury ne se montre pas le moins du monde enclin à devenir tierce partie dans ce contrat et il entend ne se faire forcer la main par personne surtout par Toronto.

Le Telegram explique à sa manière le vote peu fort donné dans la capitale en faveur du projet et il prétend que ce sont les chevaliers de Colomb qui ont usé de sorcellerie pour pousser la populace à ne pas marcher dans les battues de cette feuille. Voilà sans doute qui pourrait étonner les gens qui ne demandent pas à Toronto qu'une association catholique ait autant d'influence dans le foyer de l'orangisme. Mais ici l'éducation du Telegram ne surprend personne et personne ne lui croit à l'allégation « télégraphique ». Les auteurs du canard sont les premiers à s'en gausser, sans doute.

M. J. A. Carey est de nouveau nommé pour un troisième terme président de la commission scolaire des écoles séparées. M. le doyen Hand a fait l'éloge de l'ancien président et l'élection a immédiatement été faite par acclamation. Ce dernier ainsi que le R. P. McGrand, trésorier, ont déclaré que cette année serait exceptionnellement bonne pour les écoles catholiques. M. McNeil a été nommé surintendant général, le R. P. Fogarty, des Ecoles chrétiennes, inspecteur, l'avocat James Day, conseiller légal, le juge Kelly, représentant catholique sur le comité d'administration de la bibliothèque municipale. Voici les noms de ceux qui font partie pour l'année 1922 de la commission scolaire: finance: MM. A. Hornberger, James O'Hagan; administration: le chanoine Hand, M. Balfour, Berny, Fitzpatrick, Quinn, Cooney; propriété, D. G. Fitzgerald, R. P. L. Ph. Lamarche, curé du Sacre-Coeur, MM. Danilher, Landy, Conlin et Kenney.

A Hull

Ottawa, 10. — MM. Louis Cousineau et Hilaire Thérien, pharmacien, ont été mis en nomination, hier, comme candidats à l'échevinage. M. John-F. Taylor dans le quartier no 1, a été élu par acclamation.

Le Devoir vous donne en un an plus de matière à lire, et autrement plus variée, que si vous achetez cinquante volumes de format ordinaire, à 75 sous chacun. Cela vous coûte-t-il plus de \$35. Le Devoir coûte, lui, 50 sous par mois, \$6 par an.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

MONSIEUR FÉLIX COUTURIER, ÉVÊQUE D'ALEXANDRIA, PARLE AU CANADIAN CLUB DE L'ŒUVRE QU'ILS ONT ACCOMPLIE POUR ASSURER LA PROSPÉRITÉ DU PAYS QU'ILS OCCUPENT DEPUIS TRENTÉ ANS. — AU YOUNG MEN'S CANADIAN CLUB

Devant les membres du Canadian Club, hier midi et le soir, au dîner du Young Men's Canadian Club, au Windsor, monseigneur Félix Couturier, évêque d'Alexandria a rendu hommage aux hommes d'Etat de la Grande-Bretagne pour l'œuvre qu'ils ont accomplie en Egypte, depuis son occupation il y a trente ans.

Le prélat, qui a passé six années parmi les Égyptiens comme aumônier des troupes expéditionnaires anglaises, a fait un tableau de la situation. Il a voulu prouver que les Anglais font bien la prospérité de l'Egypte, par les travaux d'irrigation qu'ils ont entrepris dans toutes les provinces, par les chemins de fer et les canaux qu'ils ont établis et surtout par les établissements d'éducation qu'ils ont disséminés jusque dans les moindres villages.

Pour bien comprendre la véritable situation de l'Egypte et le rôle important joué par l'Empire britannique, monseigneur rappelle à ses auditeurs ce qu'est la civilisation de l'Orient et de l'Est et la différence qui existe entre les deux. Ce n'est pas la couleur de la peau qui compte, qu'elle soit blanche, jaune, noire ou rouge, mais la force de la pensée et de l'idéal. En Occident, les peuples ont l'amour de l'effort pour triompher du mal; en Orient, c'est le laisser aller, le fatalisme en face des obstacles à surmonter; l'Orient désire une fraternité universelle comme idéal, l'Est veut une fraternité limitée aux siens.

L'Angleterre a donc tenté depuis trente ans de rapprocher l'Egypte de la civilisation occidentale en multipliant les œuvres d'éducation et de science et en développant le pays comme jamais les Turcs ne l'avaient fait au cours de leur mille années d'occupation.

Monseigneur avoue que l'Angleterre poursuit aujourd'hui un but qu'elle n'aurait pas poursuivi il y a 100 ans, alors qu'elle cherchait surtout à primer par la force. Aujourd'hui que les circonstances ne sont plus les mêmes, l'Angleterre est plutôt occupée à développer le commerce de l'Egypte, à la rendre prospère et à augmenter son influence politique de par le monde. Autrefois, et encore au commencement du protectorat anglais, cette influence était presque nulle, affaiblie qu'elle était par la difficulté des moyens de transport et de communication. Il ne faut plus que 20 jours maintenant pour aller à Calcutta, quand il fallait des mois auparavant.

L'Empire britannique est établi en Egypte et veut y rester, non parce qu'il veut s'imposer ou l'écraser, mais parce qu'il a des droits acquis et qu'il poursuit une œuvre de justice.

Mgr Couturier a parlé avec mépris de ces agitateurs qui représentent l'Egypte française sous le joug anglais, quand l'Empire britannique ne faisait que la sauvegarder. Il y en a, dit-il, qui réclament l'Egypte pour les Égyptiens. Qu'ont-ils fait eux-mêmes pour l'Egypte? Quel a été le résultat de leur patriotisme outré? Il a été nul, et n'a servi qu'à mettre la division. Ils veulent ramener l'Egypte dans la même situation où elle a été pendant plus de 1,000 ans, sous la domination turque. Après des siècles de splendeur, l'Egypte, avec les Turcs, s'est graduellement affaiblie par suite des intrigues et de la pauvreté et est devenue incapable de se gouverner elle-même. Tel fut tout le succès du protectorat ottoman.

Mais depuis trente ans, les Anglais sont survenus, qui ont créé l'éducation, des écoles dans tous les villages et ont atteint à un degré de progrès jamais vu auparavant.

L'Angleterre a encore institué un système d'irrigation considérable destiné à assurer le sol qui est devenu d'une grande fertilité et a amené une prospérité sans pareille. Elle a encore donné à l'Egypte quelques-uns de ses hommes les plus capables, et le fait de lui avoir délégué un général Allenby est encore une preuve d'amitié sincère à son égard.

En terminant, monseigneur a exprimé l'espoir de voir l'Egypte bientôt le jour où l'Egypte se rangerait au nombre des colonies autonomes de l'Empire britannique.

M. A. A. Magee a présenté le conférencier au Canadian Club, au Young Men's Canadian Club, l'assemblée était nombreuse aux deux réunions.

Amendements à la loi des écoles

Les commissaires d'écoles du district-centre ont approuvé, hier, non sans une discussion animée, les amendements que la commission centrale va soumettre à la législature de Québec.

Par ces amendements, la commission sollicite le pouvoir d'émettre un nouvel emprunt de \$2,000,000 en obligations scolaires pour agrandir et améliorer les écoles déjà existantes, acquérir de nouveaux emplacements d'écoles, et pour construire de nouvelles écoles et des résidences pour y loger le personnel enseignant religieux.

Elle demande que son pouvoir d'expropriation soit exercé « pour toutes fins scolaires » y compris des résidences pour son personnel enseignant religieux, tant à l'égard d'une propriété bâtie qu'à l'égard d'un terrain vacant.

Enfin, un troisième amendement fixe une indemnité annuelle de \$1,400 au président de la commission centrale et de \$800 à chaque président des commissions du district.

TELEPHONE EST 8000

GRANDE VENTE de JANVIER

RABAIS de $\frac{1}{5}$ - $\frac{1}{4}$ - $\frac{1}{3}$ - $\frac{1}{2}$ et $\frac{2}{3}$

Coton, Draps, Flannels, etc

COTON blanc de 42 et 44 pces de largeur; belle qualité pesante pour draps ou taies d'oreiller. La verge .50 et .55

DRAPS en coton blanchi épais; dimensions: 2 x 2 1/2 verges, pour lit double. La paire .249

DRAPS en coton non blanchi épais et sans apprêt; dimensions pour lit double. La paire .229

DRAPS bien faits en coton blanc canadien de belle qualité; bords ourlés à jours; différentes dimensions:

7-4, la paire .350

8-4, la paire .395

9-4, la paire .450

10-4, la paire .495

TAIES D'OREILLERS en coton blanc de belle qualité, finies avec bord large. Chacune .25

TAIES D'OREILLERS en coton; bords très larges ourlés à jours. .35 et .50

50 douzaines de TAIES D'OREILLERS en coton non blanchi de très belle qualité sans apprêt; chacune .20

VELOURS POLONAIS et DUCKLING de fabrication américaine; largeur: 27 pces; couleurs pâles ou foncées; nouveaux dessins appropriés pour robes de maison, kimono, blouses, etc. etc. Rég. 49 et 59 la verge .29

FLANELLETTE blanche canadienne de qualité souple, appropriée pour sous-vêtements d'hiver. La verge .15

FLANELLETTE blanche canadienne; largeur: 28 pces; qualité pesante, souple et mousseuse. La verge .18

FLANELLETTE blanche de belle qualité spéciale; largeur: 34 pces; une très belle valeur pour sous-vêtements pour dames et enfants. .25

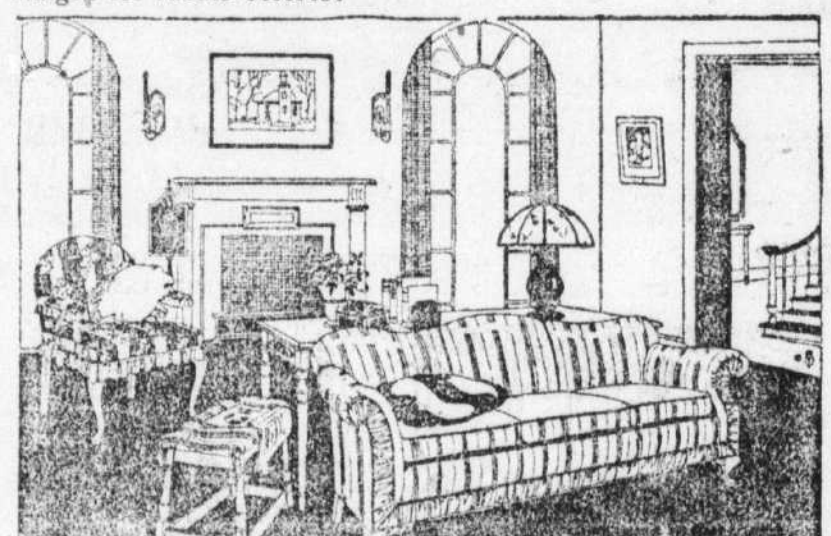
La verge, ...

FLANELLETTE de fantaisie; dessins d'épaves dimensions; couleurs pâles ou foncées, appropriées pour robes d'enfants, robes de maison, etc. etc. La verge, ...

COTON BANGAL canadien; fini souple approprié pour sous-vêtements. Régulier .18 la verge, pour .13 1/2

Rabais de $\frac{1}{5}$ - $\frac{1}{4}$ - $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{2}$ SUR NOS MEUBLES

Nous avons un très bel assortiment de mobiliers VIVOIRS. CHAMBRES A COUCHER et SALLES A DINER à des prix véritablement réduits. Facilités de paiements si on le désire, malgré les rabais offerts.



Magnifique BERCEUSE en chêne solide, avec siège à ressorts et dos couvert en simili-cuir durable. Valeur: \$20.00 pour .15.00

— Au deuxième.

DRAP WHITNEY BLANC — 54 pces

DRAP WHITNEY blanc, 54 pces; un tissu chaud et confortable pour manteaux d'enfants; valeur régulière 2.50 pour .1.39

VELUTINA A COSTUMES

VELUTINA à costumes; 36 pces; surface d'un beau fini chiffon brillant; qualité ne s'épail pas et de teinte durable; un magnifique velours pour jupes ou robes; teintes: bleu marin, taupe, brun phoque et noir. Valeur régulière 4.49 pour .3.69

— Au rez-de-chaussée.

OCCASIONS au Sous-Sol

ASSIETTES profondes, émaillées blanc, pour gâteaux ou gelées; 10 pces de diamètre; .29

mercredi, chacune 1.00

CASSEROLES en aluminium, avec couvercle; capacité: 2 pintes, mesure à vin. Mercredi, ...

VADROUILLES à l'huile de cèdre, forme triangulaire; marque Sprustex, dans une boîte de carton, avec un bidon de 12 onces d'huile de cèdre. .98

Mercredi, ...

BOUILLOTES (canard) émaillées gris; (légères imperfections) capacité: 4 pintes, mesure à vin. Mercredi, ...

— au sous-sol.

MADRAS

MADRAS de 50 pces de largeur; bordure de couleur sur fond crème; la verge. .59

Marquissette

MARQUISSETTE de 50 pces de largeur; nuances: crème, écu et blanc. Rég. 1.50 la verge pour .79

— Au troisième.

Grande Vente d'Argenterie

50 ASSIETTES à tartes; support plaqué argent, fini brillant; poignées en porcelaine; 8 pces de diamètre. Rég. 1.93

3.95 pour

7 SERVICES A THE plaqués argent, fini brillant; 3 morceaux: théière, sucrier et pot à crème. Rég. 12.95 et 9.95

14.95 pour

EXTRA SPECIAL

6 COUTEAUX et 6 FOURCHETTES en argent plaqué, marque Wm.-A. Rogers, qualité A. I. 1881; rég. 9.00

extra spécial 5.95



65 pièces d'argenterie de la meilleure qualité, fini brillant ou mat; choix de corbeilles à pain, assiettes à tartes, assiettes à gâteaux, jattes à biscuits, services à sirop, beurriers, sucriers, services de sucrier et de pot à crème, etc. jusqu'à 6.95 pour

3.95

—Au premier.

LAINE

LAINE FINGERING canadienne 3 et 4 brins; une très belle laine pour tricot; teintes: bleu Alice, kaki, noir, jaune orange, brun foncé, rouge écarlate, gris pâle, gris foncé. La livre .1.39

—Au rez-de-chaussée.

GANTS

GANTS en laine pour dames et enfants; couleurs: rouge clair, noir et blanc. Pointures: 6 à 8, pour dames, et 1 à 6, pour enfants. La paire .29

—Au rez-de-chaussée.

MITAINES

MITAINES en pure laine worsted, pour dames et enfants; poignet long ou court; couleurs: kaki, gris pâle, bleu marin, rouge clair et blanc. La paire .79

—Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 rue Sainte-Catherine Est, coin Saint-André et Saint-Christophe. J.-N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. J.-J. Dugal, Secrétaire-Général.